

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EDUCATION POUR TOUS, BILAN A L'AN 2000

RAPPORT FINAL

Octobre 1999

M. YANGANA-YAHOTE Augustin
*Coordonnateur National du Comité National
chargé de faire le bilan de l'Education
Pour Tous à l'An 2000*

RCA/MENRS/Comité National chargé de faire le bilan de l'Education Pour Tous à l'An
2000

LISTE DES ABREVIATIONS

A. P. E. : Association des Parents d'Elèves .

F. N. A. P. E. : Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves

A. C. F. P. E. (actuelle) : Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi.

(ex) O. N. I. F. O. P. : Office National pour la Formation Interprofessionnelle.

C. O. P. E. S. I. E. : Comité Permanent des Statistiques et Indicateurs de l'Education .

D. E. N. F. : Direction de l'Education Non Formelle .

E. N. I. : Ecole Normale des Instituteurs .

E. N. S. : Ecole Normale Supérieure.

F 1 : Fondamental niveau 1.

F 2 : Fondamental niveau 2 (et secondaire).

G. R. E. T. A. F. : Groupe d'Etudes sur l'Education en Afrique .

I. A. B. V. : Inspection Académique de Bangui et Vakaga.

I. A. C. : Inspection Académique du Centre.

I. A. C. E. : Inspection Académique du Centre-Est.

I. A. C. S. : Inspection Académique du Centre-Sud.

I. A. N. : Inspection Académique du Nord

I. A. O. : Inspection Académique de l'Ouest.

I. A. S. E. : Inspection Académique du Sud-Est.

I. S. D. R. : Institut Supérieur de Développement Rural.

M. A. S. P. F. H. : Ministère des Affaires Sociales, de la Santé , de la Promotion de la Famille et des Handicapés.

P. A. S. E. C. A. : Projet d'Appui au Système Educatif Centrafricain.

P. N. D. E. : Plan National de Développement de l'Education .

R. C. A. : République Centrafricaine.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

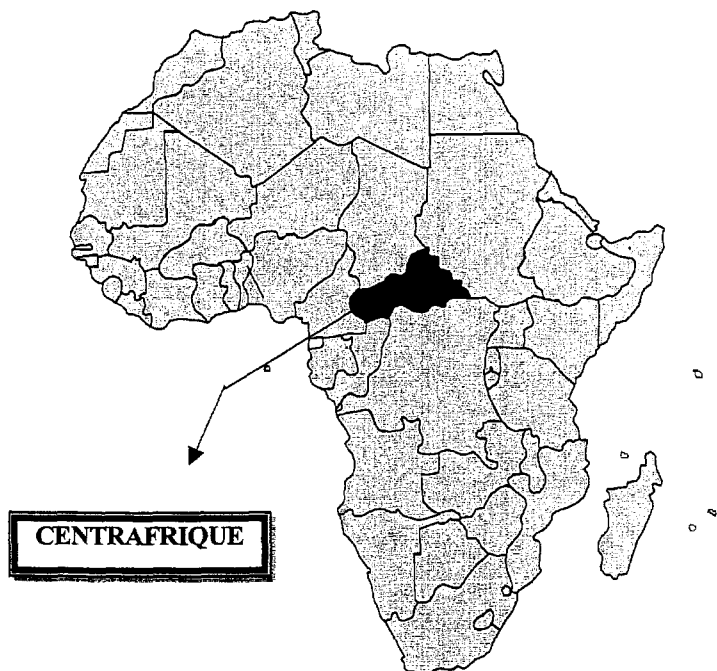
Coordinateur National de l'évaluation : YANGANA –YAHOTE Augustin

Coordonnées :

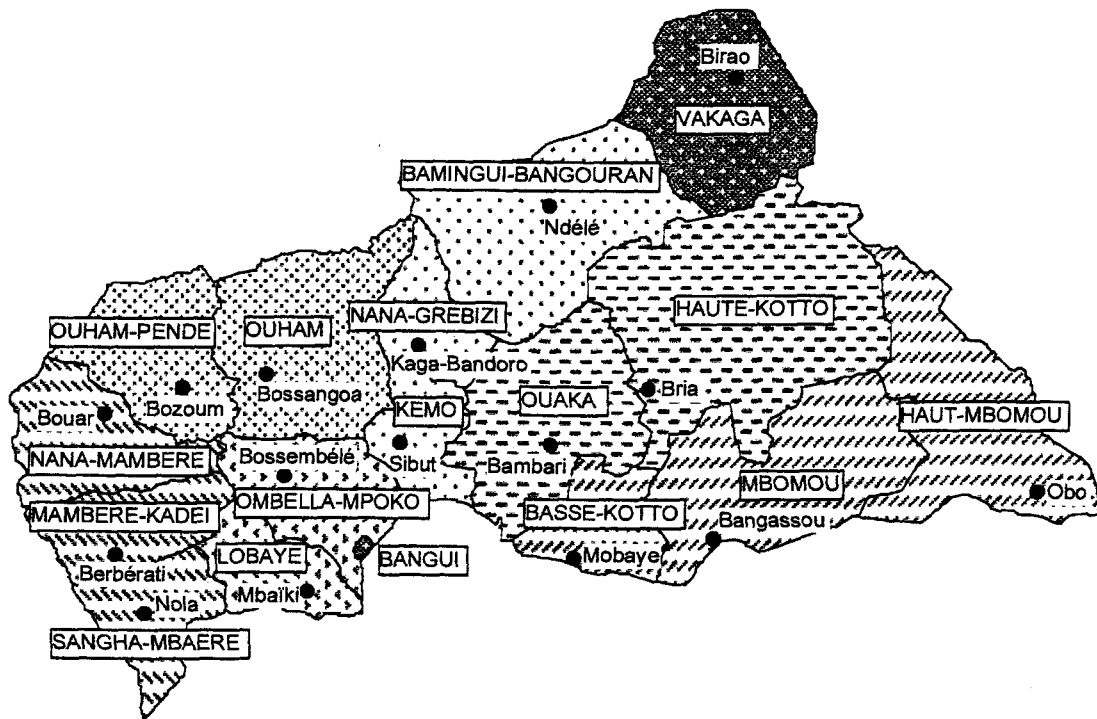
Adresse Postale	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE BP. 35 BANGUI
N° téléphone	(236) 61.69.50 ou 50.35.72/61.47.78./61.16.63
N° fax :	(236) 61.72.19 ou 61.41.74
Adresse courriel :	Néant


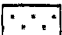

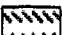
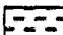
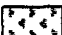
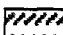
Carte d'identité de la République centrafricaine

Superficie : 623.000 km ²
Population : 3.278.600 (1998)
Δ population : 2,5%/an
Densité : 5,14 h/km ² (1996)
PNB/h : \$ 380 US ('1996)
IDH : 1,05 (1996)
Taux analphabétisme : 78,8% (1996)
TBS : 73 ,8% (1998)



Les circonscriptions scolaires de la République Centrafricaine



ACADEMIES			
	Bangui-Vakaga		Centre
	Nord		Ouest
	Centre-Est		Centre-Sud
	Sud-Est		

PLAN

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET FONDEMENTS DE L'ÉVALUATION EPT

- 1 Objectifs et buts de l'EPT ;
- 2 Stratégies et / ou plan d'action EPT ;
- 3 Prise de décision et gestion de l'EPT ;
- 4 Principaux événements et actions en faveur de l'EPT depuis 1990 ;
- 5 Coopération dans le cadre de l'EPT ;
- 6 Investissements dans l'EPT depuis 1990 ;

DEUXIEME PARTIE : IMPACT DE LA DECENNIE EPT

- 7 Progrès vers les objectifs et les buts :

7.1 : Protection et éveil de la petite enfance ;

7.1.1 Les structures étatiques ;

7.1.2 Le secteur privé, informel et les ONG ;

7.1.3 L'impact du préscolaire sur le CP : indicateur 2 ;

7.2 : Enseignement fondamental 1.

a) l'évolution de la scolarisation

1 - Indicateur 3 ;

2 - Indicateur 4 ;

3 - Indicateur 5 ;

4 - Indicateur 6 ;

7.3 - Les dépenses relatives à l'enseignement fondamental 1

1 - Indicateur 7 ;

2 - Indicateur 8 ;

7.4 : La formation des enseignants et l'encadrement des élèves ;

1 - Indicateur 9 ;

2 - Indicateur 10 ;

3 - Indicateur 11 ;

7.5 : L'efficacité du système éducatif

1 - Indicateur 12 ;

2 - Indicateur 13

3 - Indicateur 14 ;

7.6 : Acquis et résultats des apprentissages

7.6.1 : Le rendement du système éducatif ;

1 - Indicateur 15 :

- Les indicateurs de flux ;

- Les indicateurs de survie ;

- Les indicateurs d'efficacité.

7.7: La maîtrise d'un niveau de connaissance en 4^{ème} année

1 - Indicateur 16

7.8 :Alphabétisation des adultes

7.8.1 : L'évolution du taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus

1 - Indicateur 17 ;

2 - Indicateur 18

7.9 : Formation à des compétences essentielles

1- Les structures étatiques ;

2- Le secteur informel et associatif ;

3- Les collectivités locales

7.10 : Education pour une vie meilleure

1- Les émissions éducatives utilisées dans les programmes extra scolaires

2 - Les autres formes de divertissement véhiculant des messages éducatifs

3 - Les campagnes de mobilisation

8 Efficacité de la stratégie, du plan et des programmes EPT ;

9 Problèmes majeurs rencontrés et prévus ;

10 Prise de conscience collective, volonté politique et capacités nationales ;

11 Evaluation globale des progrès accomplis ;

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES.

12 PRINCIPALES LECONS DE LA DECENNIE ;

13 Présentation des nouvelles politiques pour l'avenir

14 CONCLUSION

Description du processus d'évaluation mis en place en Centrafrique

Le présent bilan est un ouvrage collectif réalisé par un Comité National d'Evaluation EPT mis en place par l'arrêté N.0029/MENRS/CAB. du 25 Mai 1999 et complété par la Décision N. 0128/MENRS/SEENCESRS/CAB. du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche. Ce comité est constitué de cadres nationaux provenant de plusieurs départements ministériels, à savoir :

- Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (8 membres);
- Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle (1 membre) ;
- Ministère de la Culture et des Arts (1 membre) ;
- Ministère de l'Economie, des Finances du Plan et de la Coopération Internationale (1 membre) ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et Sécurité Publique (1 membre) ;
- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Famille et des Handicapés (1 membre) ;
- Ministère de la Santé Publique et de Population (1 membre);
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (1 membre) ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (1) ;
- Ministère de la Justice, de la Réforme du Droit, Garde des Sceaux (1 membre)
- Conseil Municipal (3 membres);
- Organisations Non Gouvernementales (12 membres : la Fédération des Parents d'Elèves, les Syndicats d'enseignants, Association des Femmes Juristes et d'autres personnes ressources)
- Institutions Religieuses (3 membres) ;
- Patronat (1 membre)
- Presses Publiques et Privées (2 membres) ;
- Bureau des Nations Unies (5 membres : PNUD, UNICEF, UNESCO, FNUAP, et Banque Mondiale) ;
- Université de Bangui (1 membre).

La Commission Technique de Rédaction est composée des personnalités dont les noms suivent :

MM. Charles GOUNEBANA, économiste, Président,
Jonas GUEZEWANE-PIKI, Statisticien - évaluateur, Rapporteur Général,
Jacob BERE, Inspecteur de l'Enseignement fondamental 1 (enseignement primaire),
Rapporteur Adjoint ;

MEMBRES ;

Joseph SEPAMIO DEGBANDA, Inspecteur de l'enseignement ;
Samuel GONI-NAMKOISSE, Statisticien ;
Lucien Gabriel MALLEBANDA, Planificateur et Conseiller d'Orientation ;
Inousse BOUBA, Informaticien - Evalueur CONFEMEN ;

Auguste MOINAM, Statisticien ;

Emmanuel BANGO, Economiste - Analyste Statisticien ;

Célestin NGAH, Concepteur - Formateur, chargé de la coordination à la Direction de l'Éducation Non Formelle;

Faustin DOLINGO, Chercheur en Sciences de l'Éducation à l'Université.

Cette composition tient compte de la vision élargie de l'éducation pour tous telle que définie par la Déclaration Mondiale.

Les domaines couverts sont ceux inscrits au paragraphe 8 du cadre d'action relatifs aux besoins éducatifs fondamentaux. Par conséquent, ce rapport se veut une appréciation globale de toutes les activités qui concourent à l'amélioration de la vie communautaire.

Il s'agit en définitive de mesurer :

Les progrès accomplis depuis JOMTIEN ;

D'identifier les priorités et les stratégies novatrices en vue de maîtriser les obstacles et d'accélérer le progrès.

Cet exercice permettra également de réviser les plans nationaux de différents secteurs en vue de les réajuster sur les objectifs de l'Éducation Fondamentale pour Tous.

Sous la supervision du Coordonnateur National, le processus d'évaluation a consisté à former des sous-groupes par centres d'intérêt et par pôles de compétence, d'abord pour la recherche documentaire et/ou la collecte des données statistiques, ensuite pour l'analyse documentaire, le traitement et l'analyse de données, enfin pour la synthèse des rapports des différents sous-groupes. Les compétences de quelques experts nationaux et chercheurs ont également été sollicitées pour réunir des études spécifiques complémentaires devant contribuer à couvrir les domaines où il n'existe pas d'informations pertinentes ou d'instruments tangibles pour une évaluation adéquate.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET FONDEMENTS DE L'EVALUATION EPT

Introduction générale.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale, consciente de l'importance de l'éducation, moteur de tout développement durable, l'a inscrite à l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations- Unies, le 08 Mai 1948.

Par cette codification, elle prescrivait l'éducation comme un droit et affirmait concomitamment sa gratuité, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.

Mais quatre décennies plus tard, le constat est sombre : une détérioration des systèmes éducatifs dans la plupart des Etats, le droit à l'éducation bafoué, une offre insuffisante d'éducation ayant pour conséquence : des milliers d'adultes et d'enfants non alphabétisés.

Pour combattre ce redoutable fléau, l'UNESCO, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque Mondiale ont initié et co-parrainé la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous de la dernière décennie du 20^{ème} siècle qui, s'est tenue à JOMTIEN en Thaïlande du 05 au 09 Mai 1990.

La Centrafrique, soucieuse de l'avenir de ses enfants a honoré de sa présence cet important forum dont les conclusions ont obtenu son adhésion. Elle se trouve placée parmi les pays où le taux d'analphabétisme est le plus élevé et où l'analphabétisme de retour gagne en proportion du fait du maintien de l'objectif ancien de l'école centrafricaine, entièrement déphasé et inadéquat.

Pour preuve, l'école centrafricaine a continué à former des jeunes dans une optique purement bureaucratique dont les principaux résultats sont l'engorgement de la Fonction Publique et ses conséquences, la crise économique et plus grave le sentiment d'abandon et de crispation qui sévit parmi nos jeunes.

En effet, le système éducatif, hérité de la colonisation n'est plus adapté aux objectifs socio-économiques du pays. Les multiples tentatives visant à changer l'école centrafricaine n'ont pas abouti. C'est ainsi que le projet des écoles de promotion collectives initié en 1977 a échoué par ce que les parents ne pouvaient accepter que leurs enfants soient préparés aux travaux manuels et qu'ils soient enseignés dans la langue nationale, le sango. Les Etats Généraux de l'Education de 1982 ont diagnostiqué les maux qui gangrènent notre système et ont envisagé des propositions de solutions qui, d'ailleurs pour la plupart n'ont pas été réalisées. En 1987, l'Enseignement supérieur a fait l'autopsie de son fonctionnement et formulé des recommandations relatives au recentrage de l'Université pour une meilleure opérationnalité en relation avec les réalités socio-culturelles et économiques du pays et d'en assurer une adéquation recherche et développement. Malheureusement, tous ces efforts théoriques sont restés lettre morte.

En somme, le système éducatif centrafricain est resté très élitiste avec des taux de redoublement très criards (42%) et de déperditions très élevés (22%) en 1998, surtout en fin de cycle primaire et notamment chez les filles.

Le préscolaire est quasiment inexistant. Ce qui a conduit au maintien des 6 années du Fondamental1(CI,CP,CE1, CE2, CM1, CM2) malgré les réformes prévues dans les nouveaux textes réglementaires qui réduisent cette durée à 5 ans.

Cependant, il convient de souligner que pendant la première décennie EPT, la RCA a été ébranlée par de nombreux troubles socio-économiques(1990-94) ainsi que des insurrections armées (1996-97). Ces troubles ont eu pour conséquences sur l'école la réduction du temps

d'exposition à la connaissance, les années blanches et la fermeture de plus de 10% des écoles fondamentales des provinces. Cette triste réalité place la Centrafrique parmi les 835 millions d'analphabètes fonctionnels du monde dont les 2/3 sont des femmes et lui donne un pourcentage élevé d'enfants non scolarisés sur les 130 millions que comptaient le monde en 1998.

Nonobstant ces turpitudes, la Centrafrique a mené quelques actions qui ont concouru à l'établissement du présent rapport EPT 2000.

En effet, ce rapport se propose d'examiner ces actions, d'identifier ses forces et faiblesses en vue d'une nouvelle reprogrammation d'initiatives en faveur de l'éducation pour tous les citoyens et citoyennes de Centrafrique. Aussi, il convient de rappeler que de sérieux efforts ont été consentis au cours de la décennie 80-90 dans le cadre de la mission traditionnelle du Ministère de l'Education Nationale pour étendre l'éducation à toute la population centrafricaine. Pour plus d'efficacité, le Ministère de l'Education Nationale a revu son organigramme conformément à la nouvelle orientation de la politique nationale qui met l'accent sur la décentralisation et la régionalisation en créant sept (7) zones académiques pour rapprocher l'administration scolaire des bénéficiaires. Cette nécessité de proximité vise à favoriser une plus grande ouverture sur le milieu et de susciter un partenariat dynamique avec tous les acteurs de l'école. La nouvelle mission de l'administration scolaire doit consister désormais à inviter la population centrafricaine qui, par le passé ne protège pas le patrimoine scolaire par rapport aux vandales, à changé de mentalité vis-à-vis de l'école, à mobiliser des ressources en vue de réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous, à maintenir des efforts soutenus dans ce sens et surtout à instituer une concertation permanente à tous les niveaux, horizontal et vertical. Il s'agit plus exactement de faire prendre conscience à la population de ce que l'éducation est le point de départ nécessaire, indispensable et incontournable du développement.

Schématiquement, le présent rapport s'articule en trois parties :

- La première partie, consacrée à la description, explicite le contexte, les objectifs et les buts en insistant particulièrement sur les faits remarquables et marquants de l'EPT, depuis 1990 à ce jour ;

- La seconde partie intitulée, impact de la décennie EPT est purement analytique. A ce titre, y sont donc examinées la situation réelle sur la base des 18 indicateurs de l'EPT en vue d'apprécier les progrès réalisés, l'efficacité des stratégies, les difficultés rencontrées et prévues et l'importance de la mobilisation nationale.

- La dernière partie titrée, perspectives, tire les principales leçons de la première décennie EPT et propose des stratégies spécifiques par niveau d'études et par types d'enseignement répondant aux exigences d'un ordre social et des objectifs dynamiques de l'EPT en tant qu'ils intègrent l'ensemble des activités d'acquisition de connaissances et d'amélioration de la qualité de la vie.

Eu égard à l'importance que la République Centrafricaine accorde à l'exécution de ces activités, elle lance un appel au secours à la communauté internationale pour qu'elle l'accompagne dans ses efforts de développement de l'éducation c'est-à-dire du capital humain.

A - CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA RCA

Position géographique

Située au cœur de l'Afrique, la RCA, qui s'étend sur une superficie de 623 000 km², est entourée par la République du Congo, la République Démocratique du Congo, au sud, le Tchad au nord, le Soudan à l'est et le Cameroun à l'ouest.

Climat et végétation

Le climat est inter tropical chaud et humide. La forêt de la partie Sud et Est produit du café et les cultures de subsistance. La savane soudanaise du nord et la savane guinéenne du sud sont propices aux cultures de coton et aux cultures vivrières. La zone ouest, en partie boisée et en partie forêt constitue une immense réserve d'élevage.

Population

Selon le dernier recensement de Décembre 1988, la population de la RCA était de 2 688 426 habitants avec un taux de croissance moyen annuel de 2,5 %. L'extrapolation de 1992 donne une population de 2 876 670 habitants dont plus d'un tiers de citoyens. Sur la base du taux d'accroissement de 2,5 %, la population centrafricaine est estimée en 1998 à 3.278.600

La densité moyenne est d'environ 4 habitants au km². Si on considère les terres arabes, la densité serait d'au moins 50 habitants au km². Parmi ces populations, 37,5% vivent en milieu urbain et 62,5% en milieu rural. Quant aux femmes, elles représentent 50,8% de la population contre 49,2% d'hommes. Le rapport de masculinité donne 97 hommes pour 100 femmes. Selon l'âge, le taux de masculinité pour la tranche d'âge entre 0 et 14 ans est de 104,5 en moyenne, parce qu'on a toujours observé qu'à la naissance, il naît plus de garçons que de filles. La population est très jeune, 50% de moins de 20 ans.

Paupérisation de la population

Entre 1990 et 1993, la croissance économique qui était négative (-2%) a entraîné une paupérisation des populations. Celles des zones rurales représentant plus de 80% de la population totale et fournissant 80% des agrégats du PIB sont malheureusement les plus touchées avec des revenus inférieurs à 16% de la moyenne nationale. Le tableau n° 1 met en relief l'état des populations à travers les indicateurs de développement humain.

En terme de revenu par tête d'habitants, le PIB/tête 430\$ en 1990 est tombé à 380\$ en 1996. La RCA se situe de ce fait parmi les pays les plus pauvres au Sud du Sahara.

Tableau n° 1 : Rang occupé par la RCA parmi les 178 pays observés par rapport à l'IDH

Années	Rang
1991	142ème rang
1992	144ème rang
1993	156ème rang
1994	160ème rang
1995	149ème rang
1996	148ème rang

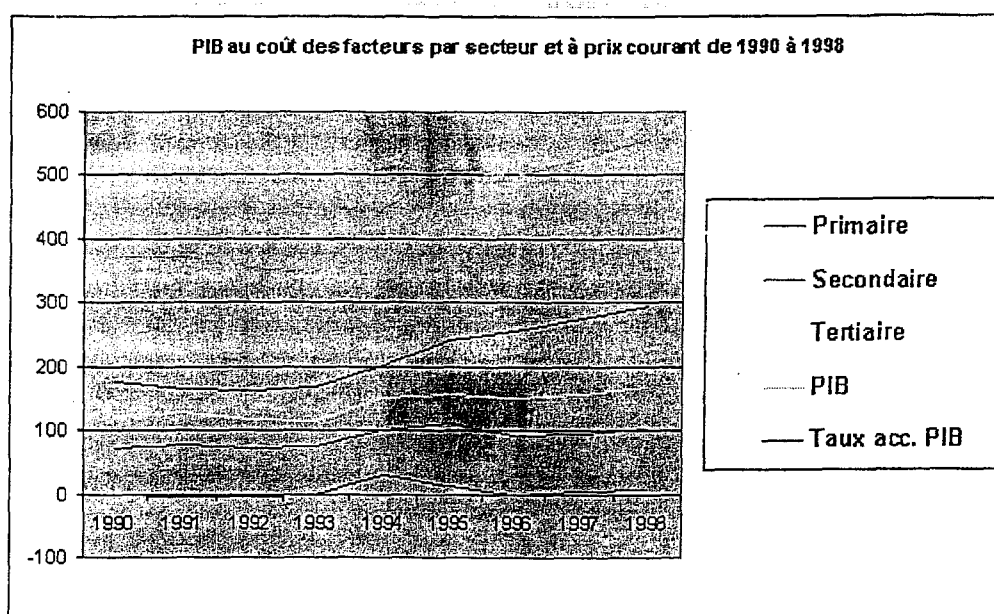
Source : Rapport PNUD, 1996

1.5. Economie

Tableau n° 2 : PIB au coût des facteurs par secteur et à prix courants de 1990 à 1998.
(en milliards de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Primaire	178,6	167,1	164,2	168,8	202,3	240,6	257,6	276,0	294,8
Secondaire	73,4	77,4	73,8	74,9	99,1	111,4	93,3	95,5	103,4
Tertiaire	122,2	126,9	118,1	114,1	148,8	154,0	148,9	154,6	167,7
PIB	373,1	371,4	356,1	347,8	450,1	506,1	499,7	526,1	559,9
Taux acc. PIB	-	- 4,5	- 4,0	- 2,0	+ 29	+ 12	- 1,3	+ 5,3	+ 6,4

Source : Ministère de l'Economie et de Plan



Le pays, confronté à d'énormes difficultés économiques, a élaboré et mis en oeuvre un plan quinquennal, 1986-1990 qui prenait en compte le Programme d'Ajustement Structurel. Ce plan visait à réduire les déséquilibres internes et externes, à contenir l'inflation et permettre une reprise soutenue de l'activité économique.

Les résultats attendus n'ont pas été atteints en raison de la chute des prix à l'exportation des produits de base. Par contre, le PIB en terme de croissance réelle est resté positif entre 1986 et 1987 (1,4%).

Les revendications démocratiques (1991-1993 traduites par de longues grèves ont fait chuter le PIB de 2%. La mise en place des institutions démocratiques en fin 1993, a jeté les bases de la relance économique grâce à la reprise du travail dans tous les secteurs. La hausse des prix à l'exportation et le paiement régulier des salaires ayant stimulé la demande intérieure à travers le programme de redémarrage de 1994, instauré par les nouveaux hommes politiques ont favorisé l'accroissement du PIB.

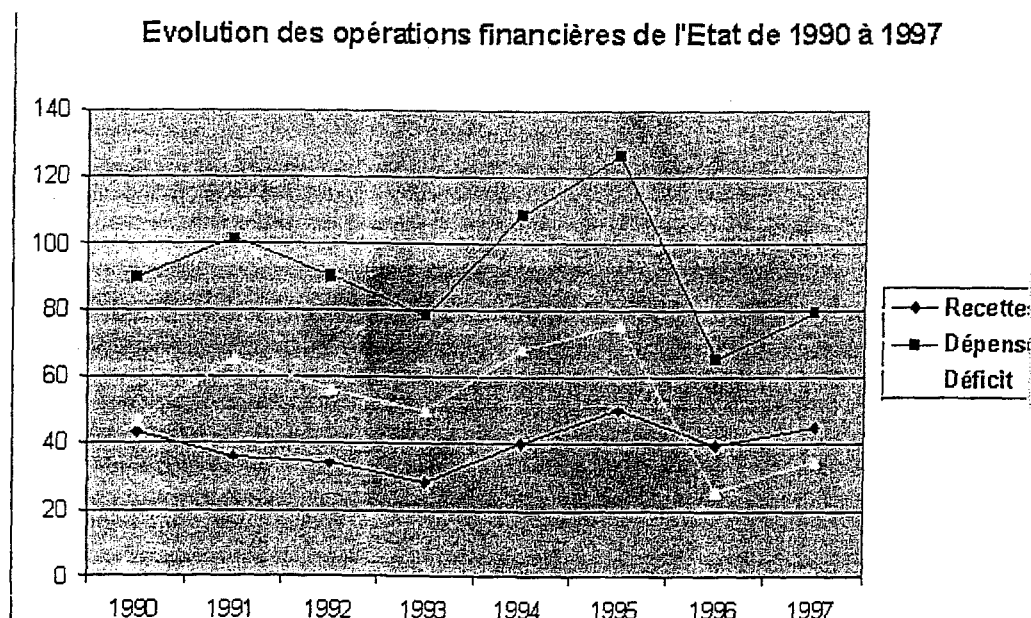
Malheureusement, cet effort qui a subi le contrepoids du paiement des dettes et de la suspension de l'aide monétaire extérieures, a tourné court en désordre économique, car les déséquilibres budgétaires ont ressurgi avec pour conséquence des mois de salaires non payés dès le premier trimestre 1996. L'expérience non comprise de la nouvelle démocratie a provoqué un retour à la grève, occasionné la chute du PIB (-1,3%), et crée le dysfonctionnement du système économique et social tout entier.

Depuis la dévaluation du FCFA en 1994, l'inflation n'a pas été maîtrisée. Elle s'est accélérée au milieu de l'année 1994 pour atteindre 45% soit 25% en moyenne annuelle. Ce qui est plus alarmant quand on sait que le pays n'a pas pu bénéficier des mesures accompagnatrices de la dévaluation contrairement aux autres pays de la zone franc.

Tableau n° 3 : Evolution des opérations financières de l'Etat de 1990 à 1997 (en milliards de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Recettes	43,2	36,3	33,7	28,4	40,3	50,3	39,6	45,0
Dépenses	90,0	101,5	90,3	78,1	108,6	126,2	65,2	79,5
Déficit	46,3	65,2	56,6	49,7	68,3	75,9	25,6	34,5

Source : BEAC, FMI : 1996 = estimation ; 1997 = prévision



On constate une forte répercussion de la situation économique sur les finances publiques de l'Etat. En effet, les recettes budgétaires ont baissé sensiblement entre 1990 et 1993. Le programme de redémarrage qui avait donné un ballon d'oxygène en 1994 a été battu en brèche par les récents événements socio-politiques qui ont mis à mal le tissu économique. Les mesures de compression des dépenses non respectées ont fragilisé ce chapitre et augmenté de manière excessive le niveau des dépenses de l'Etat.

Les finances publiques, chroniquement déficitaires ont eu des conséquences très dommageables sur le secteur de l'éducation du fait de l'incapacité de l'Etat à assurer le paiement régulier des salaires.

Tableau n° 4 : Evolution des financements publics de l'Education (en milliards de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
PIB Brut	373,1	371,4	356,1	347,8	450,1	506,1	499,7	526,1
Budget Etat	36,0	33,76	39,00	44,12	54,70	56,90	69,18	65,19
Budget Educ.	7,99	8,20	8,31	8,50	9,39	9,71	9,65	9,95
%B.Etat/PIB	9,6	9,1	11,0	12,7	12,1	11,2	13,8	12,4
%B.Educ/PIB	2,1	2,2	2,3	2,4	2,1	1,9	1,9	1,9
%Béduc/Béta	22,2	24,3	21,3	19,3	17,2	17,1	13,9	15,3

Sources : Ministères, Finances, Plan, Education Nationale

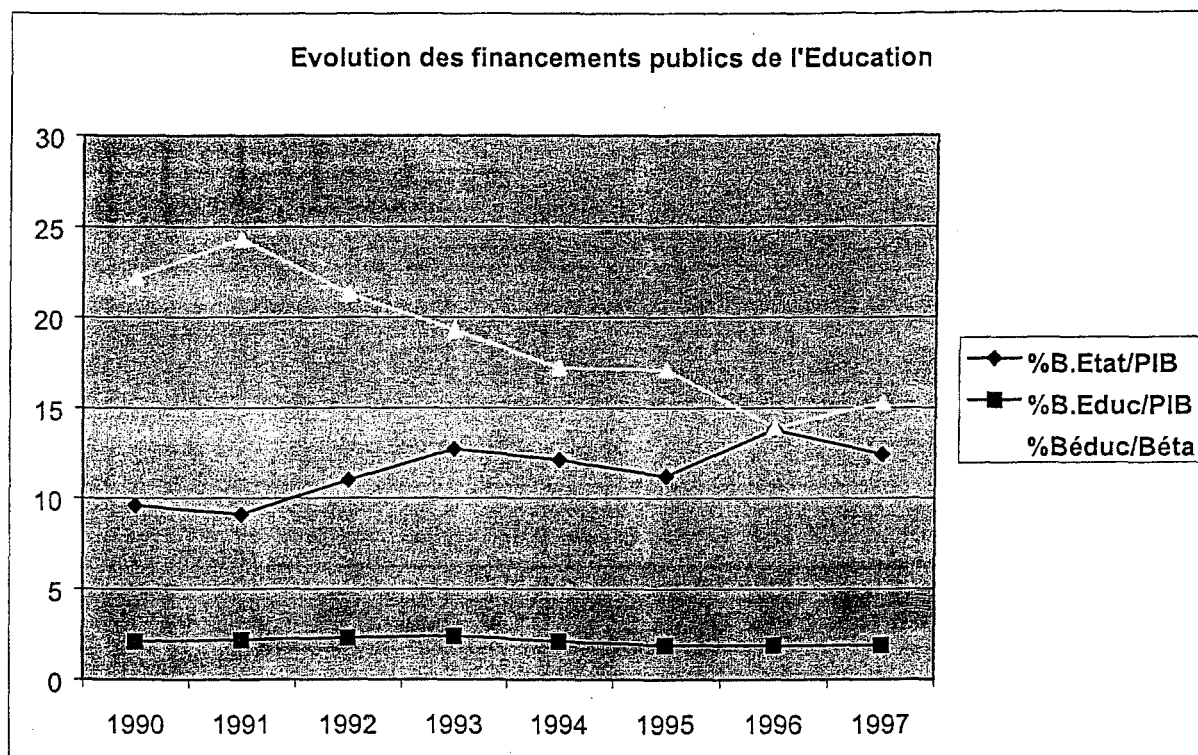
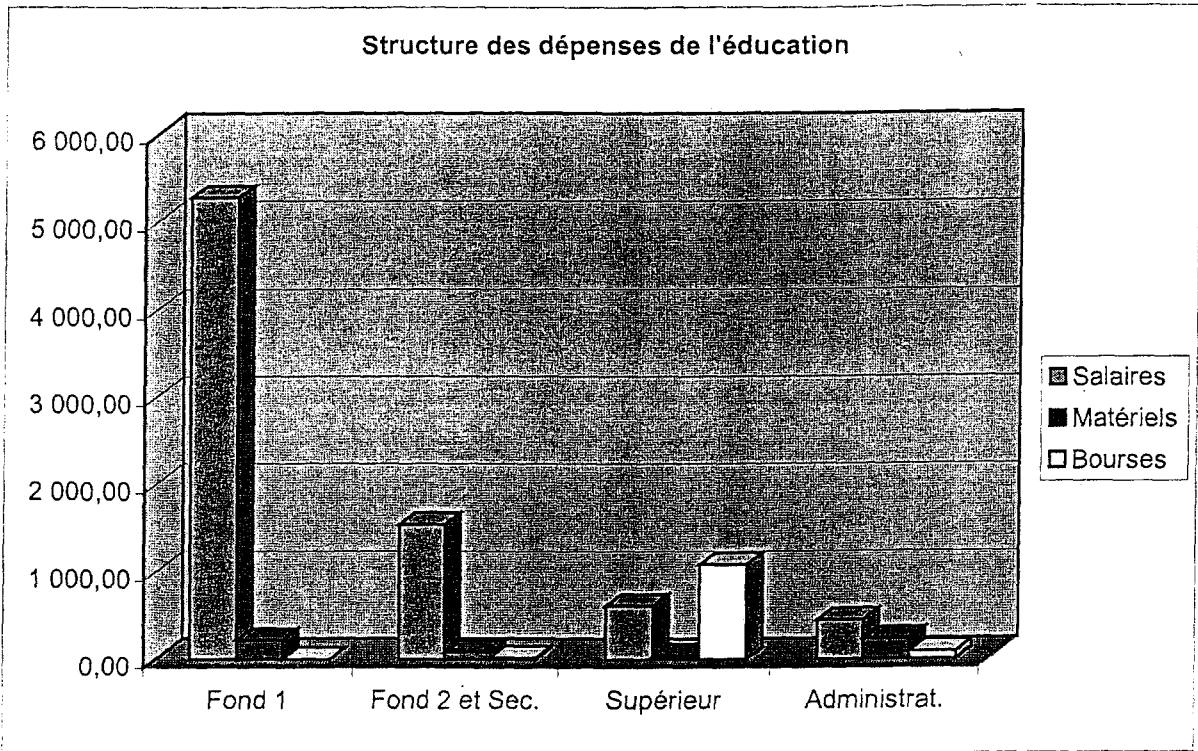


Tableau n°5 : Structure des dépenses de l'éducation (en millions de FCFA en 1996)

STRUCTURE DU BUDGET DE L'EDUCATION

Niveau	Salaires	Matériels	Bourses	TOTAL	%
Fond 1	5 280,5	220,0	000	5 500,5	57,0
Fond 2 et Sec.	1 542,1	82,0	16,4	1 640,5	17,0
Supérieur	613,0	40,0	1 084,0	1 737,0	18,0
Administrat.	448,5	235,5	88,0	772	08,0
TOTAL	7 884,1	577,5	1 188,4	9 650	100



% structure	Salaires	Matériels	Bourses	TOTAL
Dépenses	81,7%	6,0%	12,3%	100

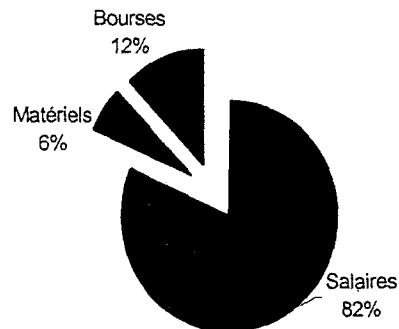


Tableau n° 6 : Coûts unitaires (en millions de FCFA en 1996)

Niveau	Fondamental 1	Fond 2 et Secondaire	Supérieur (1994)
Dépenses totales	5 500,5	1 640,5	1 642,7
Effectifs scolaires	360 142	52 230	4 592
Coût par élève FCA par an	15 273	31 409	357 730

Globalement, les dépenses de l'enseignement fondamental 1 sont légèrement supérieures à la moitié des dépenses de éducation. Elles sont suivies de celles de l'enseignement supérieur au lieu du secondaire.

Si les écoles sont démunies de matériels didactiques cela s'explique par le faible taux consacré à ce chapitre. Le budget est presque entièrement consommé par les salaires. L'enveloppe des bourses a un impact négatif sur l'équipement de l'université qui ne permet pas d'acheter le minimum de matériel nécessaire à la formation des étudiants qui finissent par considérer les bourses comme des salaires.

I - Objectifs et buts de l'EPT

La République Centrafricaine reconnaît que l'éducation est une priorité nationale . Chaque citoyen a droit à l'éducation et au savoir. L'accès à l'instruction, à la culture et à la formation professionnelle est garanti à l'enfant et à l'adulte sans considération de sexe, de rang social, d'ethnie, de religion et d'appartenance politique.

Partant de cette finalité, la Centrafrique s'est fixée comme objectif de former des citoyens de leur transmettre la culture nationale, scientifique et technologique en vue d'assurer le développement de la nation.

Des objectifs stratégiques axés sur la qualité, l'efficacité, l'accessibilité et l'équité participent à la réalisation de l'objectif supérieur.

1°/ **Qualité** :La qualité sous-entend l'amélioration de la qualité du système éducatif. Cet objectif supérieur s'accompagne d'objectifs stratégiques qui sont :

- a) Qualité de l'enseignement améliorée
- b) Qualité des services administratifs améliorée et renforcée
- c) Qualité des services financiers améliorée et renforcée.
- d) Qualité des ressources matérielles améliorée.
- e) Qualité de l'information sur le système éducatif améliorée.

2°/ Efficacité

L'efficacité du système éducatif se doit aussi d'être renforcée aux moyens :

- a) d'un enseignement lié aux réalités nationales et aux défis du développement.
Des ressources humaines performantes.
- b) l'efficacité des services administratifs renforcée.
- c) des services financiers efficaces
- d) des services de gestion matérielle efficace
- e) des services informationnels efficaces.

3°/ Accessibilité

Il est entendu que l'accès au système éducatif se doit d'être étendu grâce à :

- a) une capacité d'accueil augmentée.
- b) un effectif du personnel enseignant augmenté.
- c) un effectif du personnel d'encadrement suffisant.
- d) une capacité de mobilisation des ressources augmentée.

4°/ Equité

L'équité dans le système éducatif tient de :

- a) une capacité d'accueil augmentée et équitablement répartie

- b) un rendement des services financiers administratifs augmenté.
- c) un rendement des services administratifs augmenté.
- d) une performance du personnel enseignant augmentée.

Les objectifs spécifiques fixés par la République Centrafricaine se rapportent à chacun des six aspects extraits du paragraphe 8 du Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de Jomtien, à savoir :

Expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, y compris les interventions au niveau de la famille ou de la communauté (en faveur des enfants pauvres, défavorisés et handicapés) ;

- Universalisation de l'éducation fondamentales (F₁ et F₂) ;

- Amélioration des résultats des apprentissages ;

- Réduction du taux d'alphabétisme et des disparités entre sexes : masculin et féminin ;

Expansion des services d'éducation fondamentale et des formations à d'autres compétences essentielles aux adolescents et adultes en vue d'améliorer la santé, l'emploi et la productivité ;

Acquisition accrue par les individus et les familles grâce au concours de tous les canaux d'éducation (médias et autres) des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et à un développement rationnel et durable.

2- STRATEGIES ET/OU PLAN D'ACTION EPT .

Protection et éveil

Stratégies: Les actions envisagées en faveur des enfants sont réparties en trois groupes : préventif, curatif, et palliatif. A cet effet des stratégies de protection ,d'éveil et de réinsertion sont développées en fonction des principaux objectifs retenus, à savoir:

- 1 - Développer chez les enfants la faculté d'être réceptifs et coopératifs aux actions visant à assurer leur protection et leur réinsertion sociale consistant à:
 - a)-mener des études sur la question,
 - b)-procéder à une large sensibilisation sous forme d'invitation à des rencontres débats ,des ateliers locaux avec les parents , les enfants eux-mêmes et la communauté aussi bien sur les médias nationaux que locaux pour favoriser une participation active de tout le monde à la résolution du problème.
- 2 - Renforcer la capacité des institutions ou structures œuvrant dans la protection et la réinsertion des enfants.
 - a)-Renforcer (qualitativement et quantitativement) les capacités humaines et maternelles du Centre Espace - Enfants qui assure la coordination des activités en faveur des enfants en situation difficile .
 - b)-Procéder à la formation des formateurs ,animateurs et autres assistants sociaux en moyenne 50 par an.
 - c)-Mettre en place un programme de formation et de recyclage des éducateurs et animateurs spécialisés dans le domaine de la protection et l'éveil de la petite enfance.
- 3 - Renforcer la capacité des parents à assumer pleinement leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants.
 - a)-Sensibiliser davantage la population sur la "parenté responsable" ,
 - b)-Mener des campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

- c)-Rechercher et appliquer des mesures visant une redistribution plus équitable des revenus actuels des ménages par une élévation du niveau des revenus des parents.
 - d)-Définir et appliquer une politique d'assistance sociale aux parents démunis.
- 4 - Favoriser une meilleure intégration des enfants :
- a)-Favoriser et encourager la création ,la réhabilitation et la décentralisation des structures et programmes de prise en charge des enfants .
 - b)-Appuyer les associations et ONG dont les activités consistent à éduquer, former humainement et socialement et d'orienter les enfants.
 - c)-Réévaluer et suivre systématiquement les activités des ONG .

LE FONDAMENTAL 1 : STRATEGIES ET PLAN D'ACTION

- Révision des curricula pour les adapter aux réalités nationales :
- Formation initiale du personnel enseignant dans les écoles rurales et projets spécifiques :
- Formation continue du personnel sous qualifié de par an :
- Réhabilitation des salles de classe :
- Construction et équipement de nouvelles salles de classe à raison de...300 salles par an:
- Lutte contre les déperditions scolaires par la sensibilisation des parents , l'aménagement du temps scolaire, la lutte contre les mariages précoces et la pédophilie :
- Implication des collectivités locales dans le financement de l'éducation fondamentale .

Pour atteindre les objectifs fixés par les Etats Généraux de l'Education et Formation, il convient également de :

- Lutter contre l'exclusion scolaire ,
- Réduire les inégalités d'origine géographique ,
- Enrayer les obstacles à l'éducation des filles ,
- Œuvrer pour la professionnalisation de l'éducation .

1 - La lutte contre l'exclusion : L'école n'a pas de couleur . A ce titre , tous les enfants de Centrafrique doivent être scolarisés, quelles que soient leurs origines sociales ,ethniques ou physiques . Pour ce dernier aspect physique , il s'agit des handicapés de tous ordres (physiques, économiques , sensoriels , etc...) , qui doivent bénéficier des nouvelles techniques de formation .

2 - La réduction des inégalités : En RCA , on observe de fortes disparités locales , préfectorales , communales dans l'offre d'éducation ,dans l'allocation des ressources .La lutte contre les inégalités d'origine géographique passe par une égalisation de l'offre de formation sur tout le territoire national . Les politiques d'affectation des enseignants, des structures d'accueil, des équipements scolaires et d'accès aux ressources éducatives devront refléter cette orientation .

3 - Eradication des obstacles à la scolarisation des filles : De nombreux facteurs d'ordre socio-culturel , historique et économique freinent la promotion de l'éducation des filles . On constate dans certaines régions académiques des taux bruts de scolarisation féminine très faibles , notamment dans la Vakaga (extrême nord du pays) où on enregistre 16,5% , 16,1% en Haute-Kotto (Centre-Est) ,18,5% dans la Basse-Kotto (Sud-Est) . Or pour la même année, la moyenne nationale est de 48,1% pour les filles contre 69,9% pour les garçons.

Parmi les freins au développement de l'éducation des filles , on peut citer entre autres:

- Les traditions socio-culturelles qui entretiennent des stéréotypes sur la condition de la femme .
- Les mariages et grossesses précoces.
- Le manque d'une bonne "visibilité" de l'école par les parents .
- L'exploitation intense des filles dans les travaux agro - pastoraux et ménagers .
- La pauvreté des familles qui les amène à faire des choix sur l'enfant à envoyer à l'école : le favori est souvent le garçon .

- La mentalité de dépendance de la femme .

L'Etat fait beaucoup de sensibilisation par divers canaux (radio , télévision , association des femmes enseignantes etc...) pour combattre les obstacles à l'éducation des filles . Les Etats Généraux de l'Education , et ceux de la promotion de la famille ont reconnu et réaffirmé l'importance de l'éducation des femmes dans la société .Car ce sont elles qui ont à charge l'éducation des enfants au foyer , et qui gèrent la grande part des activités domestiques et agricoles donc économiques. Aussi , elles représentent plus de la moitié de la population ,soit 51% .

4 - La professionnalisation de l'éducation : Le système éducatif centrafricain a gardé les anciennes orientations de l'époque coloniale qui formait des clercs de l'administration et des sociétés privées .

Ce sont donc en grande partie des consommateurs , des demandeurs et non des créateurs . Le contexte a changé et nécessite désormais la professionnalisation des enseignants , notamment par la pré-préparation à l'insertion socio-économique des produits de l'école . Il s'agira de :

- réviser les programmes ,
- renforcer la formation en atelier et en entreprise (tenir compte des nouveaux besoins de l'économie nationale) ,
- créer des programmes de formation professionnelle pour ceux qui seraient appelés à quitter à tout moment le système formel .

3 - PRISE DE DECISIONS ET GESTION DE L'EPT

D'entrée de jeu, il convient de noter que les structures qui font l'objet de notre rapport sont les structures traditionnelles du Ministère de l'Education Nationale auxquelles s'ajoute l'influence non moins bénéfique de plusieurs autres départements ministériels tels que :

Le ministère des affaires sociales et de la promotion féminine et des handicapés qui a également à charge le pré-scolaire.

Le ministère de la santé publique et de la population qui participe activement à l'éducation des élèves et étudiants dans le cadre des MST et du VIH/SIDA.

Le ministère de la jeunesse et des sports qui fournit à nos établissements les professeurs d'éducation physique et sportive afin de garder à nos élèves un esprit sain dans un corps sain.

Le ministère de la culture, qui apporte son soutien à la révision des curricula.

Le ministère de l'agriculture, quant à lui, collabore étroitement avec le ministère de l'éducation dans le cadre de la formation des agriculteurs et éleveurs.

Notons que le ministère de l'éducation nationale a depuis bientôt une décennie, procédé à la déconcentration de ses pouvoirs de décision en créant sept inspections académiques.

Mais nous devons prendre en compte l'influence non moins importante de nos partenaires de tous ordres sur les décisions qui sont prises car, l'on dit si bien « qui paie décide ». Ainsi, les « parrains » de l'EPT à l'an 2000 aident le département à prendre des décisions pertinentes allant dans le sens de la réalisation des objectifs fixés par la conférence de Jomtien. A cet effet, l'UNICEF Centrafrique a engagé nombreux et divers moyens pour assurer la rédaction du présent rapport. Il en est de même pour les APE, les confessions religieuses, les ONG.

4- LES PRINCIPAUX EVENEMENTS ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'EPT DEPUIS 1990

Investissement dans L' E P T depuis 1990

Banque Mondiale : Projet Pilote d'alphabétisation à Ngoumbélé, construction de plus de 200 nouveaux bâtiments scolaires dans le centre - est du pays.

- UNESCO : Projet de mise en œuvre des activités d'alphabétisation fonctionnelle dans la OUAKA- MBOMOU - KEMO - LOBAYE
- UNICEF : Mise en place des Ecoles Communautaires dans la Nana- Grébizi et l'Ouham sans oublier le financement de divers matériels didactiques ainsi que l'appui à de nombreuses formations des enseignants. .

VOLET AFFAIRES SOCIALES

Le Ministère des Affaires Sociales, de la promotion de la famille et des handicapés a à charge l'encadrement et l'éveil de la petite enfance, la formation des jeunes filles et filles mères déscolarisées, la formation des paysans et la formation des enfants en besoin de protection spéciale.

En ce qui concerne l'encadrement et l'éveil de la petite enfance, le Ministère des Affaires Sociales réalise sa mission à travers les jardins d'enfants qui s'étalent sur l'ensemble du territoire national.

Au nombre de 158, ces structures accueillent près de 8.000 enfants de 3 à 5 ans. L'importance accordée par le département, à cette étape décisive dans la vie de tout individu, l'amène à faire chaque année des recyclages au personnel d'encadrement et à améliorer les infrastructures et le matériel didactique utilisé dans ces jardins d'enfants. Néanmoins force est de constater que l'évolution démographique rapide de cette tranche d'âge pose des problèmes au département. Ils se traduisent par un effectif pléthorique dans les classes, en moyenne 60 enfants par classe, et une détérioration continue des infrastructures due à la faiblesse du budget d'investissements alloué à la maintenance de celles-ci.

En ce qui concerne la formation des jeunes filles et filles mères déscolarisées, le département, à travers le centre de formation de BENZ - VI, forme les jeunes filles ayant quitté le système formel d'éducation aux métiers (couture, tricotage, teinture, artisanat, etc...) en vue de les aider à s'auto - prendre en charge. On compte à l'heure actuelle plus de 630 jeunes filles qui ont été formées et le centre fonctionne pour l' année scolaire 1998-1999 avec un effectif de 90 filles (Données service des statistiques sociales, MASPFH, 1999). Il convient de noter l'étroitesse des infrastructures d'accueil et l'étroitesse de sa capacité d'accueil.

Le problème de leur insertion après formation demeure une des faiblesse de cette institution, à laquelle s'ajoute le manque ponctuel de matières premières nécessaires à leur formation.

En ce qui concerne la formation des paysans, même si cela se fait de manière ponctuelle, le département, à l'intérieur de ces trois centres de formation (Bouca, Kongbo et Damara), forme les paysans aux techniques de montage de micro - projets, de gestion communautaire, d'organisation sociale en groupement et Comités Villageois de développement. En dehors de ces sessions, le département, grâce à la méthode de l'alphabétisation fonctionnelle intensive, initie les

paysans à l'écriture, à la lecture et au calcul en langue sango, afin de renforcer leur capacité de gestion des structures d'auto - promotion villageoise. Plus de 5 000 paysans ont été formés dans ces centres. L'arrêt depuis plus de 4 ans de ces formations s'expliquent par le manque de moyens financiers, l'état des équipements des centres et le manque de personnel qualifié.

Enfin, en ce qui concerne les enfants et les adolescents en besoin de protection spéciale le département agit à travers trois structures qui sont :

Les grandes recommandations de JOMTIEN ont amené la RCA à prendre de grandes décisions pour améliorer son système d'éducation. Il s'agit :

- des états généraux de l'éducation et de la formation tenus à Bangui du 30 mai au 8 juin 1994 ;
- de la loi n° 97.014 du 10 décembre 1997 portant orientation de l'éducation ;
- du plan national de développement de l'éducation (PNDE) validé en Août 1999. Le financement du séminaire a été assuré par le PNUD.
- de la mise en place du Comité National chargé de faire le bilan de l'EPT d'ici à l'an 2000 par Arrêté n° 0029 du 25 mai 1999.

En plus de ces grandes actions, il convient de signaler d'autres non moins importantes menées par les ONG, les confessions religieuses et les communautés nationales et internationales en faveur des femmes, des filles, des pauvres bref, en faveur des personnes en besoin de protection spéciale, avec l'appui financier, matériel et humain des «parents» tels que le PNUD, l'UNICEF, la BANQUE MONDIALE, l'UNESCO et le FNUAP.

On peut citer entre autres :

- Le projet d'initiation des écoles communautaires qui met l'accent sur la formation des filles (encore une phase expérimentale dans la Préfecture de la Nana-Grébizi).
- L'éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/MP) qui vise entre autres objectifs :
- La lutte contre les MST/VIH en milieu scolaire.
- La lutte contre les déperditions scolaires notamment des filles.
- La stimulation au niveau de l'école pour une prise de conscience de la relation existante entre la population, l'environnement et le développement.
- L'identification à travers le PASEC des faiblesses internes du système éducatif centrafricain aux fins d'y apporter des solutions correctives pour son amélioration.
- La promotion des écoles privées catholiques nationalisées à tort au début de l'indépendance du pays.

5- COOPERATION DANS LE CADRE DE L'EPT

C'est seulement le 25 Mai 1999 que le Comité National chargé du suivi de l'EPT a vu le jour. Il deviendra opérationnel à la suite du présent séminaire.

La nécessité de cette coopération est incontournable. En effet, la RCA comme tous les autres pays du monde bénéficie de l'aide des organismes internationaux, des ONG mais aussi de plusieurs pays amis dont le principal est la France. Cette coopération se matérialise par les constructions des bâtiments scolaires, l'équipement de ces bâtiments en mobiliers, la dotation en manuels didactiques, la formation initiale et continue des enseignants, l'assistance technique etc.

Malgré quelques dispersions constatées dans la gestion des financements fournis par ces organismes internationaux, il faut reconnaître que le bénéfice des réalisations faites revient à la population en général et en particulier aux élèves.

Les principaux partenaires de l'éducation sont d'abord les cinq parrains présents à la Conférence de JOMTIEN (BANQUE MONDIALE, PNUD, UNESCO, UNICEF, FUNAP) auxquels il faut ajouter la COOPERATION FRANÇAISE. Les pays amis comme le JAPON, les Confessions religieuses et les ONG...

6- INVESTISSEMENTS DANS L'EPT DEPUIS 1990

Ils sont de plusieurs ordres : humains – matériels – financiers et moraux.

Comme nous l'avons signalé plus loin, la formation des enseignants (quant bien même largement insuffisante) a été menée tout aussi bien par l'état que par les organismes internationaux et les pays amis. Ainsi :

1- Le financement de l'éducation

Les dépenses de l'éducation sont financées pour l'essentiel par l'Etat qui y consacre en moyenne près de 15% de son budget depuis 1996. Même si cette part est en baisse par rapport aux années 1990 à 1994 où en moyenne elle représentait un peu plus de 20% par rapport au PIB. On note une quasi stabilisation de la part du budget global de l'éducation autour de 2% de 1990 à 1993.

L'enseignement primaire avec près de 57% du budget de l'éducation en 1996, vient en tête devant l'enseignement supérieur (18%) et l'enseignement secondaire (17%) même si cette part est en baisse comparée à celles des antérieures.

La BANQUE MONDIALE a financé quatre formations accélérées des instituteurs pour essayer de pallier le déficit très important en enseignant. Au total, 1000 instituteurs ont été formés dans les CPR à raison de 250 par an. Ils ont été recrutés avec le niveau BAC + 2.

De 1987 à 1993, elle a construit plusieurs écoles dans le pays et les a dotées en mobiliers, manuels et matériels didactiques.

La Coopération française, à travers le projet PASECA a entrepris plusieurs formations alternatives des Agents Communaux et Agents Parents (enseignants peu qualifiés recrutés par les parents d'élèves et les communes) qui, au dernier recensement, sont au nombre de 1200.

La coopération française intervient également dans quatre secteurs principaux du système éducatif :

- l'enseignement primaire par la formation continue des cadres pédagogiques, des maîtres et des directeurs d'écoles.
- l'enseignement secondaire, par la requalification des enseignants dans les disciplines déficitaires : mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles et le français.
- l'enseignement technique et professionnel par la formation des professeurs de collèges et de lycées techniques.
- le secteur administratif, par un renforcement des capacités d'intervention et de gestion de l'administration centrale.

Enfin, la coopération française procède à la formation à de petits métiers par le biais de l'insertion des jeunes.

L'état, pour sa part, forme chaque année des instituteurs dans l'unique ENI du pays, des professeurs du Lycée à l'ENS etc.

Sur le plan matériel : les constructions, l'équipement des écoles sont avant tout l'affaire de l'état. Cependant la plupart des réalisations sont financées dans le cadre de la coopération.

Sur le plan financier : le financement de l'éducation est un problème qui tient à cœur les autorités politiques de la RCA. Considérée comme la priorité des priorités, le budget de l'éducation représente 15% du budget national. Malgré cette volonté, l'enveloppe budgétaire ainsi se révèle néanmoins très insuffisant car la plus grande partie étant affectée aux salaires.

DEUXIEME PARTIE : IMPACT DE LA DECENNIE EPT

7- Progression vers les buts et les objectifs

Contrairement à l'engagement pris par la RCA à Jomtien en 1990 de promouvoir l'Education pour Tous, la situation de l'enseignement de base s'est dégradée davantage en raison des événements socio-politiques qu'a connus le pays au début de l'année 1990. Les grèves successives qui ont duré plus de deux ans n'ont fait qu'accroître les difficultés auxquelles le système d'éducation et de formation se trouvait confronté. Les années scolaires 1990-1991 et 1991-1992 ont été déclarées "blanches". La destruction du système s'est manifestée à travers un découragement apparent de tous les concernés: les élèves, les parents, les sortants du système scolaire, les enseignants et les responsables éducatifs.

Après la reprise des activités éducatives en 1992-1993, les autorités ont décidé d'organiser les Etats Généraux pour entreprendre une réforme de l'enseignement.

7.1: Protection et éveil de la petite enfance ;

Dès l'accession du pays à l'indépendance, les nouvelles autorités de la République Centrafricaine ont vite compris l'importance de la protection de la jeunesse centrafricaine, fer de lance du développement. C'est ainsi qu'ils ont pris des dispositions juridiques qui cadrent bien avec l'objectif défini par L'EPT relatif à l'expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, qui comprend les interventions au niveau de la famille ou de la communauté en faveur des enfants pauvres, défavorisés et handicapés. La politique nationale de la République Centrafricaine en la matière comprend les textes juridiques de protection et de répression.

L'examen des 18 principaux indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre les buts et les objectifs de l'EPT de 1990 à 1999 présente l'avantage de projeter les actions à mener au cours de la prochaine décennie 2000 -2009 sur des bases réalistes. Il permettra également d'apprécier à partir des données disponibles les différents degrés d'atteinte des objectifs définis à la conférence Mondiale de l'EPT à JOMTIEN.

Les dispositions juridiques de protection de la petite enfance sont de deux ordres : physique et moral .

1- PHYSIQUE.

On note entre autres :

La loi 61/221 du 2 Juin 1961 instituant le code de travail et les conventions collectives qui réglementent le travail des enfants et les protègent contre le travail abusif,

La loi 64/26 du 20 Novembre 1964 destinée à prendre des dispositions contre les coups et blessures sur enfants de moins de 15 ans, contre l'attentat à la pudeur, le racolage public et le viol. Selon les dispositions de cette loi, le viol est un crime et si le forfait est commis sur un enfant de moins de 15 ans, l'auteur de ce délit s'expose à une peine de travaux forcés.

Les articles 186, 191, 192 et 196 prévoient la protection des mineurs contre les atteintes aux mœurs par des violences corporelles ou des offenses à la pudeur.

2- MORAL

La loi 60/95 du 20 Juin 1960 portant protection morale de la jeunesse centrafricaine, réglemente les sorties nocturnes, le vagabondage, la mendicité, la fréquentation des bars et dancing pour les mineurs. Sont considérés comme enfants mineurs, tous enfants âgés de moins de 16 ans. En cas de non respect de cette loi, les parents ou tuteurs sont soumis à une amende allant de 500 à 10.000 f cfa.

La loi 61/223 du 7 Mai 1961 réglementant l'enseignement privé en République Centrafricaine et qui garantit le droit de l'enfant au bénéfice de l'éducation et de l'enseignement.

La loi 63/406 du 6 Mai 1963 qui dispose que tout enfant a un nom, une nationalité et à la protection de son identité.

L'ordonnance 66/26 du 31 Mars 1966, relative à la promotion de la jeune fille.

Le décret n° 61/107 du 29 Juin 1961 portant protection de la jeunesse.

En l'absence d'une politique en matière de protection de la petite enfance, la réponse nationale a été jusque là celle de la société civile.

Le gouvernement a toutefois organisé en 1993, les Etats Généraux de l'enfance qui constituent le début du processus de définition de la politique sociale de sauvegarde de l'enfance, devant s'appuyer sur un ensemble de textes juridiques. Les structures actuelles d'encadrement s'occupent essentiellement des enfants en situation difficile c'est à dire ceux qui sont privés d'un milieu familial ou en rupture avec celui-ci. Elles sont de deux types :

Des structures de type formel organisées avec des missions précises, une administration du personnel et des moyens spécifiques.

Des structures de types formel, il s'agit des initiatives privées ou communautaires visant à encadrer les enfants ou leur porter assistance notamment à ceux qui errent ou vivent dans les lieux publics.

L'Etat a pris récemment un certain nombre de textes(lois) en vue de mieux coordonner et suivre les interventions dans le domaine de la protection de la petite l'enfance. Il s'agit des dispositifs d'encadrement, de prévention de la délinquance et de rééducation dont la formation constitue l'un des volets les plus importants.

La création, le fonctionnement et la gestion des établissements d'enseignement préscolaire seront réalisés sur la base du partenariat et d'une plus grande intégration au niveau social. Son encadrement et son contrôle pédagogiques seront désormais assurés par le Ministère de l'Education Nationale, mais sa tutelle relèvera des initiateurs. L'Etat encouragera et soutiendra toutes créations des établissements préscolaires par le secteur privé, les ONG, les collectivités

locales. Il veillera à la réduction des inégalités entre zones urbaines et zones rurales dans le cadre de la généralisation de ce niveau d'éducation.

Etant donné que le Ministère de l'Education Nationale n'a pas réalisé d'importantes activités durant la décennie 1990-2000 au niveau de l'éducation préscolaire, il est prévu dans le cadre du Plan National de Développement de l'Education (PNDE), de faire un bilan diagnostic du fonctionnement d'activités de protection et d'éveil de la petite enfance sur l'ensemble du pays. Par la suite, il sera mis en œuvre des programmes d'adaptation des contenus d'enseignement, de formation et de recyclage des animateurs et animatrices, de production des matériels didactiques et de révision des textes et règlements scolaires. Ces programmes seront suivis et évalués périodiquement par les services compétents.

7.1.1 : Les structures étatiques ;

Les tentatives d'identification et de réinsertion des enfants sont l'œuvre de deux types de structures : étatique et non gouvernementale.

Etatique :

Il y a le Centre de la Mère et de l'Enfant, et l'Espace- Enfants qui sont sous-tutelle du Ministère de la Promotion de la famille, des Affaires Sociales et des Handicapés.

Centre de la Mère et de l'Enfant

Il accueille les enfants orphelins, abandonnés ou malades et dont l'âge varie entre 0 et 4 ans. Sa capacité d'accueil est de 50 lits. Ce qui est insuffisant au regard de nombreux cas de décès liés en partie au VIH/SIDA.

Espace - Enfant

Cette structure, mise en place en Juin 1992 sur l'initiative de la Mairie de Bangui a pour mission de repérer, contacter et récupérer les enfants pour les encadrer dans le domaine de l'alphabétisation et des métiers d'artisanat.

Sa capacité d'accueil est de 150 places. Il offre aux enfants 2 repas par jour et des opportunités pour l'hygiène corporelle et vestimentaire 3 fois par semaine.

Ce centre joue aussi le rôle de coordination des interventions en faveur des enfants. Il assure la surveillance communautaire des enfants en situation difficile. Pour assumer cette mission, il a formé 100 animateurs dont 50 professionnels et 50 leaders de communautés. Ils sont chargés d'organiser la réinsertion dans leurs familles respectives des enfants vivant dans la rue. Plus de 30 enfants sont déjà réinsérés dans leur famille. Ce qui est encore insuffisant au regard de l'effectif très élevé de ces derniers.

7.1.2. : Le secteur privé, informel et les ONG ;

Plusieurs organisations non gouvernementales se consacrent à l'encadrement des enfants en situation difficile. On peut citer entre autres:

- le village S O S KINDERDORF
- le centre SARA MBI GA ZO
- la Fondation Voix du Cœur.

En dépit de toutes les initiatives de la réforme du système éducatif centrafricain et la mise en application de nombreuses stratégies et interventions visant à surmonter les entraves, tant au niveau de l'offre que de la demande, l'Education est dans une situation de crise quasi endémique.

Malgré son impact reconnu bénéfique sur l'accroissement de la productivité économique, l'Education reste encore confrontée à des difficultés dont les causes sont globalement connues. Des solutions qui peuvent nous permettre de sortir de la crise sont visibles mais, les facteurs risques (volonté politique, insuffisance des ressources financières, grèves etc...) constituent un frein au développement harmonieux du secteur éducatif.

Ces facteurs à risques ont longuement bloqué la mise en oeuvre d'une politique dynamique de l'éducation rendue pourtant urgente par l'état de délabrement du système éducatif. Les signes extérieurs de la crise sont :

- le ratio élèves/maître et élèves/salle élevé (100 en provinces et plus dans les grandes villes),
- les doubles vacances, causes des journées scolaires réduites,
- les redoublements et abandons massifs,
- l'insuffisance des enseignants et leur manque de motivation en raison des rémunérations irrégulièrement versées,
- l'insuffisance du parc mobilier scolaire et son très mauvais état,
- la quasi impossibilité d'accès aux manuels scolaires.

Afin de mesurer l'ampleur du phénomène, il était nécessaire de disposer de repères fiables à travers des données statistiques assorties d'indicateurs suffisamment parlant sur les dysfonctionnements institutionnels et les insuffisances quantitatives et qualitatives de notre système éducatif. Or, les personnes ressources chargées de la production des indicateurs, sont en nombre insuffisant et ne maîtrisent pas totalement les techniques de construction d'un ensemble pertinent d'indicateurs.

Dans le cadre du plan national, l'accent a été mis sur l'amélioration quantitative et qualitative des données statistiques en élargissant les domaines d'application aux instruments de la préparation de la prise de décision, du pilotage du système éducatif et à l'analyse des différents phénomènes.

En raison de la place de choix accordée aux indicateurs, le Ministre de l'Education, a créé un Comité Permanent des Statistiques et Indicateurs de l'Education placé sous son autorité directe. La mission dévolue à ce Comité est la production des indicateurs de l'éducation et leur actualisation périodique dès la disponibilité des statistiques annuelles.

Globalement les dépenses de l'enseignement fondamental 1 sont légèrement supérieurs à la moitié des dépenses de l'éducation ; Elles sont suivit de celles de l'enseignement supérieur au lieu du secondaire.

Si les écoles sont démunies de matériels didactique, cela est justifié par la faible part des dépenses consacrée à ce chapitre. Le budget est presque entièrement consommé par les salaires. L'enveloppe des bourses a un impact négatif sur l'équipement de l'université : il ne lui permet pas d'acheter le minimum de matériel nécessaire à la formation des étudiants, qui ont fini par considérer les bourses comme des salaires.

2.2.1. L'enseignement pré- scolaire

Il est géré par deux ministères : les Affaires Sociales qui contrôlent 158 jardins d'enfants répartis dans tout le pays et l'Education Nationale ayant en charge les écoles maternelles de

Bangui. Le personnel manque de qualification, 90% n'ont pas bénéficié d'une formation appropriée.

La réforme a envisagé de procéder à la formation et au recyclage du personnel, afin que les enfants sortis accèdent directement au CP2, ce qui réduirait à cinq ans le cursus actuel de six ans du primaire.

2.2.2. L'enseignement fondamental 1

Étalé sur 6 ans, (CI au CM2) ou à l'avenir sur 5 ans (CP au CM2), le fondamental 1 est de toute évidence le degré le plus important, vu le nombre des apprenants et des enseignants, ainsi que le rôle fondamentalement déterminant qu'il est censé jouer dans la société comme moyen de développement. Dans cette perspective, cette école ne peut plus être considérée comme préparant uniquement à l'enseignement secondaire ou technique. Elle est liée à la vie quotidienne et prépare de ce fait l'élève à intégrer le monde du travail productif. C'est en raison de ce second caractère fondamental, que le gouvernement en a fait une priorité et a demandé à disposer d'indicateurs permettant son pilotage.

2.2.3. L'enseignement fondamental 2

Il dure quatre ans et existe à travers dans les collèges d'enseignement général les lycées. Il comporte trois filières :

formation générale ;

formation technique et professionnelle ;

formation agricole et artisanale.

Les élèves proviennent du fondamental suite à un concours d'entrée en première année (classe de 6ème) des collèges. Les admissions étant très sélectives en raison des places disponibles, 14% des filles et 27,5% des effectifs de CM2 accèdent à ce niveau d'étude. La fin des études n'offre pas de possibilités d'emploi direct avec le BEPC, par contre le CAP de technicien ouvrent des voies à l'emploi.

2.2.4. L'enseignement secondaire général et technique

Les secondaires général et technique représentent le second cycle des lycées. Les élèves y sont accueillis sur moyenne de classe, examens ou autres tests d'aptitude. 5% des filles et 14,5% des garçons entrent chaque année dans le secondaire : il existe un réel filtrage des effectifs. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat, le brevet professionnel d'enseignement technique ou le brevet de technicien en économie familiale.

Cet ordre d'enseignement compte 51 établissements avec 632 salles de classe pour un effectif de 52 230 élèves dont 29,5% sont des filles. 859 professeurs des lycées et collèges sont chargés de l'encadrement. Si l'on se réfère au taux brut de scolarisation dans le fondamental 2 et secondaire, nous obtenons les résultats suivants : TBS.MF = 7,9% ; TBS.F = 5,7% ; TBS.M = 9,3% ; parité F/G = 41,8.

2.2.5. La formation professionnelle

Il n'y a en RCA qu'un seul établissement de formation professionnelle à proprement parler, et situé au sein de l'ONIFOP (Organisation Nationale Interprofessionnelle de Formation et de Perfectionnement). La formation qui y est donnée est conçue pour répondre aux besoins

Bangui. Le personnel manque de qualification, 90% n'ont pas bénéficié d'une formation appropriée.

La réforme a envisagé de procéder à la formation et au recyclage du personnel, afin que les enfants sortis accèdent directement au CP2, ce qui réduirait à cinq ans le cursus actuel de six ans du primaire.

2.2.2. L'enseignement fondamental 1

Étalé sur 6 ans, (CI au CM2) ou à l'avenir sur 5 ans (CP au CM2), le fondamental 1 est de toute évidence le degré le plus important, vu le nombre des apprenants et des enseignants, ainsi que le rôle fondamentalement déterminant qu'il est censé jouer dans la société comme moyen de développement. Dans cette perspective, cette école ne peut plus être considérée comme préparant uniquement à l'enseignement secondaire ou technique. Elle est liée à la vie quotidienne et prépare de ce fait l'élève à intégrer le monde du travail productif. C'est en raison de ce second caractère fondamental, que le gouvernement en a fait une priorité et a demandé à disposer d'indicateurs permettant son pilotage.

2.2.3. L'enseignement fondamental 2

Il dure quatre ans et existe à travers dans les collèges d'enseignement général les lycées. Il comporte trois filières :

formation générale ;

formation technique et professionnelle ;

formation agricole et artisanale.

Les élèves proviennent du fondamental suite à un concours d'entrée en première année (classe de 6ème) des collèges. Les admissions étant très sélectives en raison des places disponibles, 14% des filles et 27,5% des effectifs de CM2 accèdent à ce niveau d'étude. La fin des études n'offre pas de possibilités d'emploi direct avec le BEPC, par contre le CAP de technicien ouvrent des voies à l'emploi.

2.2.4. L'enseignement secondaire général et technique

Les secondaires général et technique représentent le second cycle des lycées. Les élèves y sont accueillis sur moyenne de classe, examens ou autres tests d'aptitude. 5% des filles et 14,5% des garçons entrent chaque année dans le secondaire : il existe un réel filtrage des effectifs. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat, le brevet professionnel d'enseignement technique ou le brevet de technicien en économie familiale.

Cet ordre d'enseignement compte 51 établissements avec 632 salles de classe pour un effectif de 52 230 élèves dont 29,5% sont des filles. 859 professeurs des lycées et collèges sont chargés de l'encadrement. Si l'on se réfère au taux brut de scolarisation dans le fondamental 2 et secondaire, nous obtenons les résultats suivants : TBS.MF = 7,9% ; TBS.F = 5,7% ; TBS.M = 9,3% ; parité F/G = 41,8.

2.2.5. La formation professionnelle

Il n'y a en RCA qu'un seul établissement de formation professionnelle à proprement parler, et situé au sein de l'ONIFOP (Organisation Nationale Interprofessionnelle de Formation et de Perfectionnement). La formation qui y est donnée est conçue pour répondre aux besoins

réels du secteur productif. Elle est caractérisée par sa souplesse d'adaptation et une variété de programmes axés sur l'emploi. Le diplôme de sorti n'est décerné qu'après qu'une réelle compétence pratique sur le tas ait été évaluée et reconnue comme de qualité suffisante.

Les dix (10) centres de formation pratique professionnelle (CFPP) éparpillés à travers les provinces n'ont aucun moyen de fonctionnement faute de matériels et de matériaux. De plus, les programmes ont peu de relation avec les besoins économiques des régions d'implantation de ces centres, d'où difficulté pour les sortants de s'installer à leur propre compte et être compétitifs sur le marché du travail.

Le Centre National de Formation Productions Artisanales ne dispose pas de programmes précis et de structures adaptés à son fonctionnement et les enseignants en nombre insuffisant et peu qualifiés. C'est une institution qui attend à être viabilisée pour produire et contribuer au développement local et régional.

2.2.6. L'enseignement supérieur

Il est dispensé dans l'unique université de Bangui. Il comprend quatre grandes filières longues (droit et sciences économiques, lettres, médecine), quatre filières courtes (Ecole Normale Supérieure, ISDR, formation des para-médicaux et gestion des entreprises). Les objectifs tels que formulés dans les actes de la réforme de 1984 et qui ont été reconduits par les Etats Généraux de l'Education de 1994, ont préconisé la professionnalisation de certaines filières, la réouverture des filières agro-pastorales et minières.

2.2.7. Les établissements privés d'enseignement laïc

Depuis la nationalisation des écoles confessionnelles en 1963 et la libéralisation du secteur éducatif qui a mis fin au monopole de l'Etat, de nombreux particuliers ont ouvert des écoles secondaires privées. Ces écoles privées qui au début se sont limitées à l'enseignement secondaire, s'étend de plus en plus au F1 depuis la conclusion en 1995 d'une convention entre l'Etat et l'épiscopat centrafricain.

Mais les conditions d'accueil déplorable, conjuguées à la sous qualification du corps enseignant et aux frais de scolarité qui sont hors de portée d'une grande majorité des parents paysans limitent l'inscription de leurs enfants dans les établissements privés d'enseignement. La politique de stimulation des écoles privées pour en faire un partenariat réel n'est pas encore au point faute de suivi pédagogique, administratif et financier du ministère de tutelle.

2.2.8. L'Education Non Formelle

Il a été créé en 1968 un service national de l'alphabétisation qui deviendra en 1976 la direction de l'alphabétisation fonctionnelle et de l'éducation permanente et sera ensuite transformée en 1986 en Direction de l'Education Non Formelle, à caractère interministériel.

Cette structure élabore des programmes d'action en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux et les ONG. Les programmes de caractère fonctionnel manquent de coordination en raison de la non opérationnalité du comité national d'alphabétisation. Aussi, la mise en application des programmes se heurte régulièrement aux problèmes de ressources matérielles et à l'absentéisme des apprenants à défaut de programmes de sensibilisation, et à l'inadaptation des périodes de formation qui ne prennent pas en compte les disponibilités des alphabétisés par rapport à leurs activités. L'évolution des taux de la croissance de l'analphabétisme se présente comme suit pour les dix (10) dernières années.

Tableau n° 7 : Evolution des taux d'analphabétisme

	1980	1985	1991
H + F	66%	64%	66%
F	85%	79%	83%

3.2. Méthode de recherche

Les indicateurs sélectionnés sont calculés à partir de statistiques collectées dans les institutions scolaires et administratives à l'aide de questionnaires, des relevés directs à partir des annuaires statistiques et des interviews. Les méthodes de calcul sont ceux qu'utilisent l'UNESCO. Les membres du Comité Permanent des Statistiques de l'Education (COPSIE) mis en place dans le cadre du projet ont été chargés de collecter et de rassembler les informations disponibles avec l'appui de la section GRETAf Centrafrique.

B) OBSERVATIONS GENERALES

Les principaux indicateurs contenus dans ce document sont présentés sous forme de tableaux accompagnés de graphiques et de données de base. Ces indicateurs permettent de mesurer l'écart entre les objectifs et les réalisations.

4.1. L'accès à l'école

A travers les graphiques des tableaux n° 1 et n° 2, on constate une évolution constante des effectifs des deux genres entre 1975 et 1985. Cette croissance ne s'est pas maintenue en raison de l'application du Programme d'Ajustement Structurel(PAS) qui a entraîné un départ massif des enseignants et la fermeture de certaines écoles. Ce phénomène a provoqué une réduction en valeur absolue des effectifs scolaires et singulièrement des nouveaux entrants dans le cycle scolaire.

A partir de 1991, la situation est caractérisée par de forte turbulences sociales, ayant un effet négatif sur les taux nets et bruts d'admission. Les inégalités entre garçons et filles restent fortement marquées.

4.2. L'évolution de la scolarisation

Plus de 30 % des filles en âge de fréquenter l'école n'y sont pas alors que la situation est relativement meilleure chez les garçons. L'évolution constatée de 1975 à 1985, période relativement stable sur le plan national, a basculé à partir de 1988 avec toutefois une reprise en 1995.

4.3 Les inégalités et disparités

L'inégalité de la scolarisation des filles dans le Fondamental 1 (F1) s'est quelque peu améliorée depuis 1990, l'indice de parité est passé de 0,676 en 1990 à 0,742 en 1996.

En 1996, l'indice de parité entre garçons/filles au niveau de l'accès à l'éducation se situe autour de 0,71 ; c'est à dire pour 1 garçon admis dans le F1, on compte 0,71 fille ; au niveau du taux de scolarisation, ce rapport oscille autour de 1 garçon scolarisé pour 0,74 fille.

Que se soit au niveau de l'accès à l'école ou de la scolarisation dans le F1, ces indices d'inégalité cachent de fortes disparités entre les différentes préfectures. On distingue trois types de préfectures aussi bien en ce qui concerne l'accès à l'école pour filles qu'en ce qui concerne leur scolarisation dans le F1 par rapport à celle des garçons (graphiques 7,8,9).

4.4. L'âge des élèves

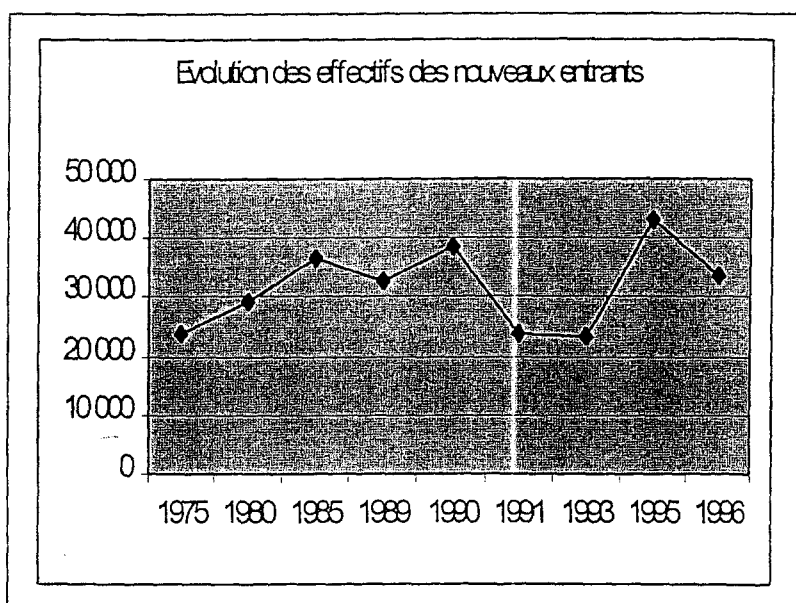
L'âge d'admission en première année du F1 est de 6 ans ; 32% des effectifs ont l'âge réglementaire, alors que les deux tiers des élèves ont dépassé l'âge légal. Au niveau de la classe de CM2, on observe que 90% des effectifs ont atteint un âge supérieur à 11 ans, âge réglementaire correspondant à ce grade.

4.5. Les indicateurs de rendement

On notera que le taux de redoublement reste élevé dans tous les grades et particulièrement au grade 1 et 3 (C1 et CE1). Il en va de même pour les taux d'abandon. Le taux de redoublement des garçons est légèrement inférieur à celui des filles. Par contre les taux de promotion sont sensiblement les mêmes pour les deux genres.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES NOUVEAUX ENTRANTS

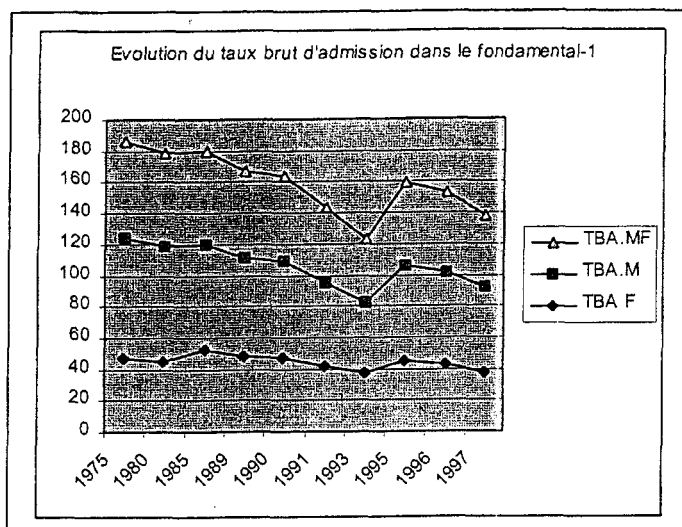
	M	F	MF
1975	10 183	13 749	23 932
1980	12 386	16 722	29 108
1985	15 660	21 144	36 804
1989	13 913	18 784	32 697
1990	16 489	22 263	38 752
1991	10 401	13 133	23 534
1993	10 002	13 248	23 250
1995	18 014	24 957	42 971
1996	14 056	19 549	33 605
1997	25607	18278	43885



La décennie 1975 à 1985 est marquée par une augmentation considérable de nouveaux entrants (tout sexe confondu) avec un rythme de 4,4%. Les effectifs relatifs à l'année 1993 ne sont pas significatifs dans la mesure où 1993 est une année charnière entre les deux années blanches que sont 1992 et 1994. On note après 1994, une augmentation des nouveaux entrants qui malheureusement s'est vite estompée en 1996 pour les deux sexes. Néanmoins on note en 1997 une augmentation, de plus de 10000 nouveaux entrants, avec un effectif de garçons plus élevé que celui des filles.

T.2. EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION DANS LE FONDAMENTAL 1

Année	TBA.F	TBA.M	TBA.MF
1975	47	77	62
1980	45	74	60
1985	52	68	60
1989	48	63	56
1990	47	62	55
1991	42	53	48
1993	37	45	41
1995	45	61	53
1996	43	59	51
1997	37	55	46



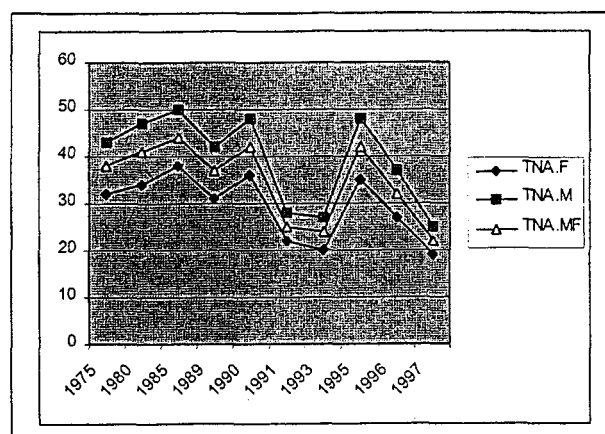
La décennie 1975 à 1985 a connu une régression du taux brut d'admission dans le F1, même si en moyenne, c'est le phénomène inverse qui est observé chez les filles ; on note en effet une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 2,9%. Ce mouvement de croissance est malheureusement de courte durée ; il est suivi par un mouvement de chute continue et progressive jusqu'à 1993, où le TBA /F a atteint son niveau le plus bas (37%). Les raisons de cette chute sont pour partie attribuables aux remous sociaux et politiques qu'a connus le pays et dont les jeunes sont les premières victimes.

La persistance et l'accentuation de la crise ont en effet accéléré la baisse des taux d'admission dans le F1 pour les deux genres, même si cette baisse est beaucoup plus accentuée chez les filles (4,7%) entre 1990 et 1993.

La stabilité retrouvée en fin 1993 a redonné confiance aux parents, entraînant ainsi une admission massive des enfants dès 1996 et cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1997.

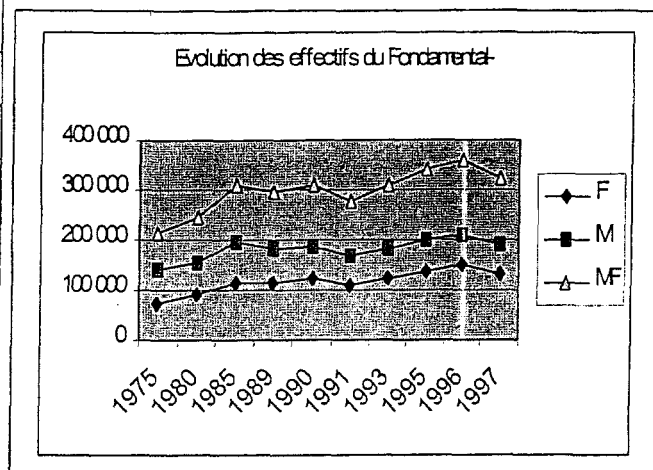
T.3. EVOLUTION DU TAUX NET D'ADMISSION DANS LE FONDAMENTAL 1

Année	TNA.F	TNA.M	TNA.MF
1975	32	43	38
1980	34	47	41
1985	38	50	44
1989	31	42	37
1990	36	48	42
1991	22	28	25
1993	20	27	24
1995	35	48	42
1996	27	37	32
1997	19	25	22



T.4. EVOLUTION DES EFFECTIFS DU FONDAMENTAL 1

Année	F	M	MF	F/M
1975	73 202	142310	215512	0,514
1980	90 379	153040	243419	0,591
1985	111751	196271	308022	0,560
1989	113796	183661	297457	0,620
1990	121742	186667	308409	0,652
1991	111363	166608	277961	0,668
1993	124275	183350	307625	0,678
1995	137181	200543	342962	0,684
1996	149917	210225	360142	0,713
1997	129975	191428	321403	0,679

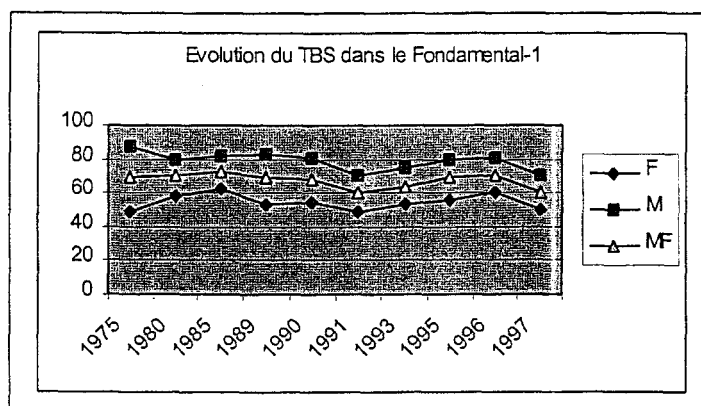


En valeur absolue, l'effectif des filles a augmenté de 23,5% alors que celui des garçons un peu moins 7% entre 1975 – 1980. Le taux d'accroissement moyen observé est de 1,5% pour les garçons, et de 4,3% pour les filles, soit supérieur à celui des garçons. L'inégalité de scolarisation reste encore très forte entre les deux genres (0,5910 en 1980).

Pour la période 1985-1988, la croissance moyenne chez les filles est restée positive de 7,3% alors que chez les garçons, il est négatif, (-2,25). Ce contraste dans les évolutions des effectifs scolarisés par genre a contribué à améliorer quelque peu l'indice de parité entre garçons et filles : cet indice est passé de 0,569 à 0,620.

T.5. EVOLUTION DU TBS DANS LE FONDAMENTAL 1

Année	F	M	MF	F/M
1975	49	88	69	0,556
1980	58	80	70	0,722
1985	62	82	73	0,424
1989	53	83	69	0,644
1990	55	81	68	0,678
1991	49	71	60	0,695
1993	53	75	64	0,705
1995	56	79	69	0,712
1996	60	81	71	0,742
1997	50	70	60	0,714



On note une progression sensible de Taux Brut de Scolarisation pour l'ensemble garçons et filles de l'ordre de 4 points entre 1975 et 1985 ; puis une diminution progressive

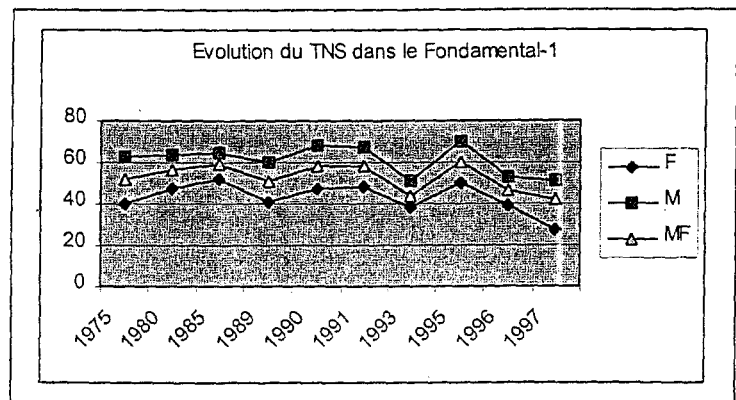
jusqu'en 1991, date à partir de laquelle un mouvement de croissance du niveau de scolarisation brute s'est amorcé aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Ce mouvement qui se situe après 1991 est légèrement plus accentué chez les filles (augmentation de près de 10 points) que chez les garçons (10 points). Dans cette période (1990-1996), l'indice de parité des garçons et des filles est passé de 0,695 à 0,742, réduisant ainsi l'inégalité de scolarisation entre les filles et les garçons qui avait atteint un niveau record en 1975 (0,556) où les garçons étaient un niveau record, plus scolarisés que les filles. Les progrès ainsi constatés doivent cependant être relativisés compte tenu des perturbations qu'a connues la RCA en particulier le secteur éducatif. (année blanche 1992-94).

De manière générale, les années scolaires ponctuées des années blanches ne permettent pas de dégager une conclusion appréciant de façon durable les progrès constatés ou les faiblesses enregistrées.

T.6. EVOLUTION DES TNS DU FONDAMENTAL 1

Année	F	M	MF	F/M
1975	40	63	52	0,641
1980	47	64	56	0,734
1985	52	65	59	0,798
1989	41	60	51	0,692
1990	47	68	58	0,699
1991	48	67	58	0,726
1993	38	51	44	0,743
1995	50	70	60	0,708
1996	39	53	46	0,725
1997	27	51	42	0,529



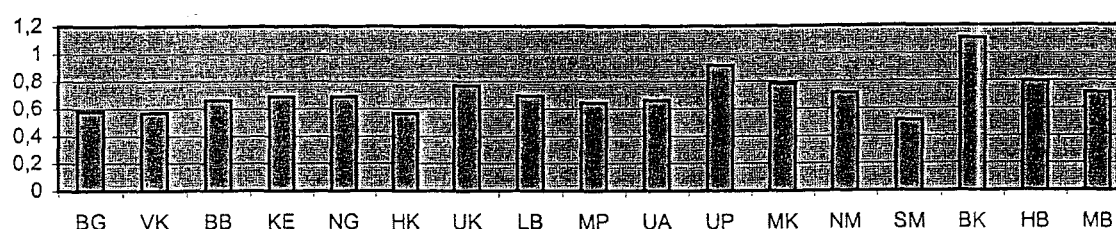
1975-1985, une décennie de croissance : les Taux Nets de Scolarisation ont progressé de façon régulière tant pour les garçons que pour les filles. Cette progression s'est accompagnée d'une réduction de l'inégalité entre genre (le taux de parité est passé de 0,64 en 1975 à près de 0,80 en 1985). La chute importante du TNS dans le F1 fait suite à la compression du personnel enseignant, résultant du programme d'ajustement structurel qui a entraîné le départ massif des enseignants et la fermeture des écoles sans maître.

La période 1985-1996 est, quant à elle marquée par un effondrement du taux net de scolarisation avec une quasi stabilisation de parité entre garçons et filles.

T.7. TAUX D'ADMISSION BRUTE PAR PREFECTURE ET DISPARITE REGIONAL DANS LE FONDAMENTAL 1 EN 1996

Préfecture	Sigle	TBA.MF	TBA.M	TBA.F	Indice Parité
Bangui	BG	104	101	108	1,066
Vakaga	VK	39	49	29	0,580
Bamingui-Bangoran	BB	60	76	43	0,569
Kémo	KE	69	81	58	0,660
Nana Grizibi	NG	84	99	68	0,687
Haute – Kotto	HK	78	92	63	0,688
Ouaka	UK	100	128	72	0,566
Lobaye	LB	90	102	78	0,769
Ombella – Mpoko	MP	87	102	71	0,695
Ouham	UA	67	82	53	0,641
Ouham – Pendé	UP	110	133	88	0,660
Mambéré – Kadei	MK	52	59	54	0,917
Nana – Mambéré	NM	38	42	33	0,782
Sangha – Mbaéré	SM	63	74	53	0,713
Basse – Kotto	BK	82	108	55	0,512
Haut – Mbomou	HB	59	56	62	1,108
Mbomou	MB	116	130	103	0,794
République Centrafrique	RCA	71	81	60	0,710

Taux d'admission brute par Préfecture et disparité régionale dans le Fondamental-1



Deux groupes de préfectures se détachent de la moyenne nationale en matière de taux brut d'admission dans le F1. Le premier groupe présente un TBA moyen de près de 110%, il est constitué des préfectures de Ouham-Pendé, Ouaka, M'Bomou. Cette dernière préfecture est par ailleurs caractérisée par le fait que le TBA des garçons comme celui des filles est supérieur à 100%.

Le second groupe est constitué des Préfectures de Vakaga et de Nana- Mambéré car leur peuplement constitué de nomades éleveurs dont aucune structure adaptée à leurs conditions de vie n'a été prévue.

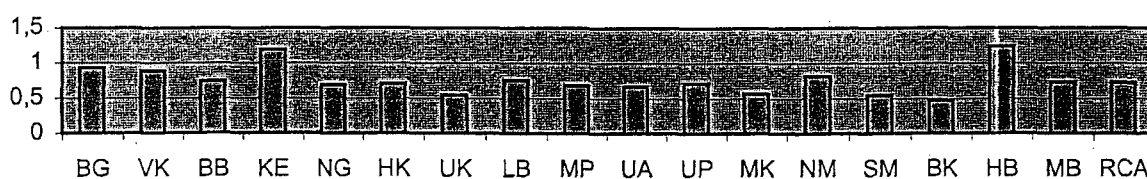
En matière d'inégalité entre genre, en dehors de Bangui et du Haut -M'bomou dont le taux d'admission des filles est supérieur à celui des garçons, le TBA des garçons est supérieur à celui des filles dans toutes les autres Préfectures avec toutefois des inégalités plus marquées dans des préfectures de Basse – Kotto, Ouaka, Bamingui – Bangoran, Vakaga dans lesquelles le taux d'admission des filles est près de deux fois inférieur à celui des garçons.

La Préfecture du Haut – Mbomou a accompli un progrès remarquable ; la parité filles /garçons est en faveur des filles (1,108). Cette situation est plutôt rare dans les régions reculées du pays. Elle se justifie par l'immigration massive des populations des pays voisins en guerre et l'exode des citadins vers les provinces, fuyant l'insécurité croissante des villes.

T.8. DISPARITÉ D'ADMISSION NETTE PAR PREFECTURE DANS LE FONSAMENTAL 1 EN 1996

Préfecture	Sigle	TNA.MF	TNA.M	TNA.F	Indice Parité
Bangui	BG	43	44	41	0,934
Vakaga	VK	7	7	6	0,887
Bamingui-Bangoran	BB	35	41	30	0,741
Kémo	KE	41	47	56	1,193
Nana Grizibi	NG	41	49	34	0,691
Haute – Kotto	HK	42	49	35	0,706
Ouaka	UK	46	60	33	0,546
Lobaye	LB	49	56	42	0,759
Ombella – Mpoko	MP	47	55	38	0,685
Ouham	UA	37	44	30	0,670
Ouham – Pendé	UP	27	31	22	0,718
Mambéré – Kadei	MK	20	29	17	0,573
Nana – Mambéré	NM	12	14	11	0,822
Sangha – Mbaéré	SM	22	28	15	0,549
Basse – Kotto	BK	33	45	21	0,472
Haut – Mbomou	HB	16	14	18	1,241
Mbomou	MB	47	54	40	0,734
République Centrafricaine	RCA	32	37	27	0,728

Disparité d'admission nette par Préfecture dans le Fondamental-1 en 1996

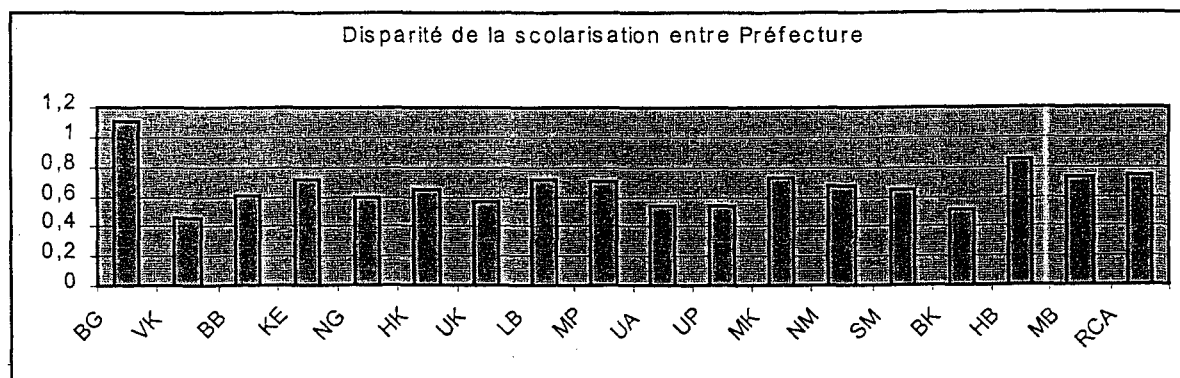


Un fait principal peut être noté : celui de la faiblesse des taux nets d'admission dans le F1 (en moyenne inférieur à 50%) dans toutes les Préfectures y compris la capitale Bangui. Les Préfectures de Vakaga, Nana-Mambéré et Haut-Mbomou présentent des taux deux fois moins par rapport à la moyenne nationale : ceci s'explique par des recrutements tardifs en cours dans les préfectures. En effet, les parents ne sont pas disposés à envoyer leurs enfants âgés de 6 ans à l'école. Il faut attendre que les enfants atteignent 6-7 ans pour que les parents les présentent à l'inscription.

On peut remarquer que globalement, la baisse des TNA ne pénalisent pas les filles bien au contraire, dans la préfecture du Haut- Mbomou

T.9. DISPARITÉ DE SCOLARISATION ENTRE PREFECTURE

Préfecture	Sigle	TBS.M	TBS.F	Indice Parité
Bangui	BG	120	132	1,104
Vakaga	VK	38	18	0,461
Bamingui-Bangoran	BB	67	41	0,608
Kémo	KE	81	57	0,709
Nana Grizibi	NG	83	49	0,590
Haute – Kotto	HK	73	47	0,652
Ouaka	UK	103	58	0,567
Lobaye	LB	91	65	0,712
Ombella – Mpoko	MP	102	72	0,705
Ouham	UA	68	37	0,538
Ouham – Pendé	UP	111	60	0,546
Mambéré – Kadei	MK	48	35	0,722
Nana – Mambéré	NM	39	26	0,670
Sangha – Mbaéré	SM	50	32	0,647
Basse – Kotto	BK	70	36	0,508
Haut – Mbomou	HB	64	54	0,855
Mbomou	MB	93	68	0,729
République Centrafrique	RCA	81	60	0,740

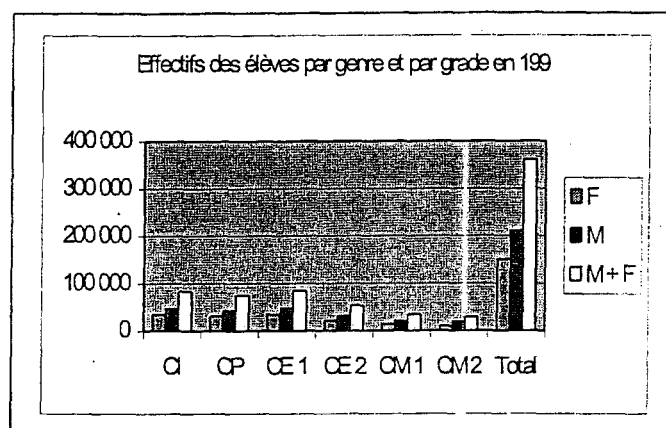


Le graphique ci dessus présente le TBS /F et le TBS /M pour apprécier les disparités régionales et les inégalités. Sur les 16 préfectures (non compris la capitale Bangui), Vakaga et Nana-Mambéré occupent le bas de d'échelle en matière de scolarisation dans le F1. En observant la colonne TBSM, on constate qu'en dehors de Bangui, il y a des préfectures qui ont dépassé le seuil de 100% de taux brut de scolarisation, notamment, la Ouaka, l'Ombelle-M'Poko, et l'Ouaham-Pendé. Ces taux révèlent le niveau de développement économique de ces régions. Les filles restent assez défavorisées dans les régions où l'on constate que 4 préfectures sur 16 seulement ont scolarisé entre 60% à 72% des filles.

L'indice de parité filles/garçons illustre leur position. Néanmoins, on remarque dans certaines préfectures que des efforts considérables sont réalisés dans la scolarisation des filles, notamment, le Mbomou et le Haut Mbomou malgré leur position géographique éloignée de la capitale. Ainsi, 6 préfectures sur 16 se situent au-dessus de la parité moyenne nationale (0,740).

T.10. EFFECTIFS DES ELEVES PAR GENRE ET PAR GRADES EN 1996

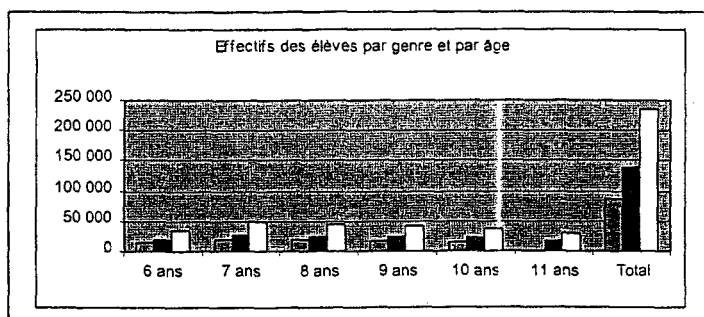
GRADES	F	M	M + F
CI	35 539	47 303	82 842
CP	31 812	43 092	74 904
CE 1	35 821	48 661	84 482
CE 2	21 834	31 481	53 315
CM 1	14 029	20 899	34 928
CM 2	10 882	18 789	29 671
Total		210 225	360 142



Pour les trois premières années de la scolarité, en 1996 les proportions des filles avoisinent les 42,5%. Le même phénomène est perceptible dans les trois dernières années du Fondamental 1 avec environ 40% des filles. Les effectifs des trois premiers grades constituent plus de 67% des élèves inscrits dans ce cycle. La parité filles/garçons pour l'ensemble du cycle est de 0,71. Au grade 6, la parité filles/garçons est assez faible (0,58).

T.11. EFFECTIFS DES ELEVES PAR GENRE ET PAR AGE EN 1996

AGES	F	M	M + F
6 ans	14 056	19 549	33 605
7 ans	20 074	28 264	48 338
8 ans	18 695	25 887	44 582
9 ans	17 289	24 644	41 933
10 ans	15 026	22 542	37 568
11 ans	1 132	17 609	28 941
Total	86 272	138 495	234 967

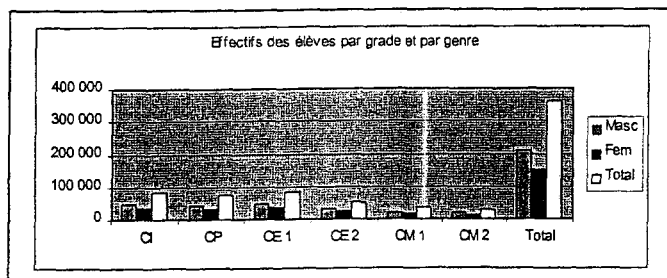


Près de 35% des élèves du primaire se trouvent hors de la tranche d'âge réglementaire dans le F1 (6 –11 ans). Cette proportion est encore plus élevée chez les filles où 42% des filles scolarisées sont âgées de plus de 11 ans. On note également un vieillissement des élèves du premier grade (C1) dont environ 60% ont plus de 6 ans (âge élémentaire pour ce grade). Ce constat valable également pour les grades, II, III et IV s'expliqueraient en partie, par les admissions tardives et les nombreux redoublements dans le sous-système primaire.

T.12. REPARTITION DES ELEVES PAR GRADE, AGE REGLEMENTAIRE ET PAR GENRE

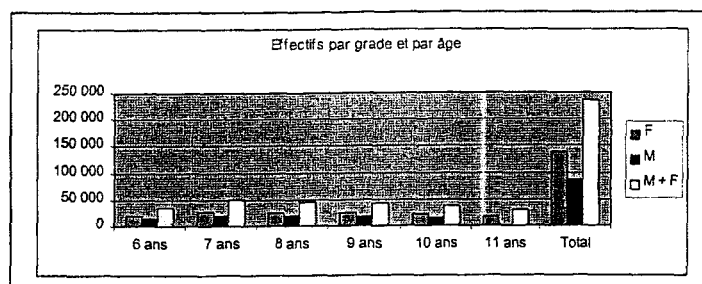
T.12 .a. Effectifs par grade et par genre

Grades	Masc	Fem	Total
CI	47 303	35 539	82 842
CP	43 092	31 812	74 904
CE 1	48 661	35 821	84 482
CE 2	31 481	21 834	53 315
CM 1	20 899	14 029	34 928
CM 2	18 789	10 882	29 671
Total	210 225	149 917	360 142



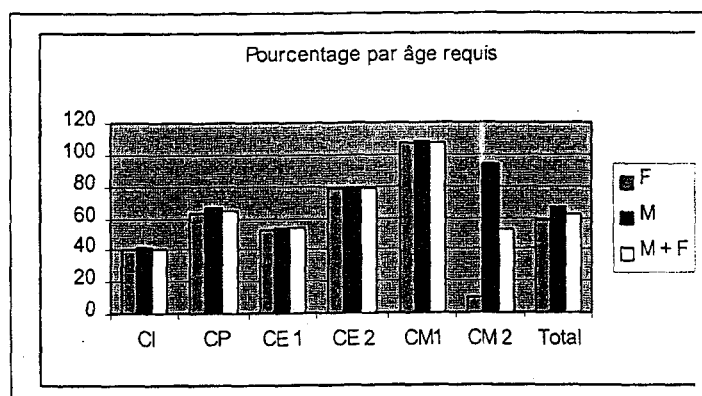
T. 12.b. Effectifs par grade et par âge

AGES	F	M	M + F
6 ans	19 549	14 056	33 605
7 ans	28 264	20 074	48 338
8 ans	25 887	18 695	44 582
9 ans	24 644	17 289	41 933
10 ans	22 542	15 026	37 568
11 ans	17 609	1 132	28 941
Total	138 495	86 272	234 967



T.12.c. Pourcentage par âge requis

GRADES	F	M	M + F
CI	40	41	40
CP	63	66	64
CE 1	52	53	53
CE 2	79	78	79
CM1	107	108	107
CM 2	10	94	52
Total	58	66	62



Deux catégories d'information sont présentées dans les deux premiers tableaux ci-dessus. Les effectifs par grade et le nombre d'élèves de la tranche d'âge légal qui devrait être inscrits au grade correspondant à leur âge. Ceci, pour mettre en relief les deux années blanches et leurs conséquences sur les retards scolaires. Le 3ème tableau permet d'observer le phénomène de retard scolaire à travers les grades.

Environ 425 des filles dans le F1 ont dépassé l'âge réglementaire contre 36% des garçons. Ce vieillissement général de la population scolarisée dans ce cycle d'enseignement est partiellement la résultante des facteurs tels que les deux années blanches (1992, 1994) et des redoublements qui demeurent encore élevés en RCA.

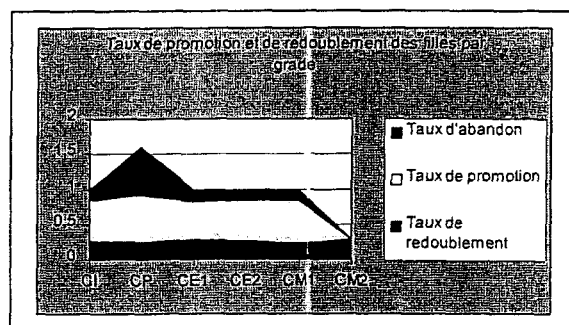
On constate aussi bien chez les garçons que les filles inscrits dans le grade 1 (CI), un très faible pourcentage d'élèves ayant l'âge réglementaire requis (6 ans) ; 405 seulement des filles inscrites au CI sont âgées de 6 ans ; chez les garçons, on dénombre presque autant (41%). Cette situation est attribuable non seulement aux facteurs cités plus haut mais également à la réduction de la capacité d'accueil, à la faible inscription des enfants à l'âge de 6 ans, et à la priorité accordée à ceux ayant attendu deux ans et âgés de 7/8 ans pour cause des années blanches.

En dehors du grade 1, les effectifs d'âge réglementaire du tableau (T.12.b) sont des effectifs tout grade confondu. Il ressort que, les élèves âgés de 10 ans dans l'ensemble de F1 sont supérieurs à l'effectif du grade 5 (CM 1) ; ceci explique les pourcentages supérieurs à 100 dans le tableau (T.12.c). Cela signifie que les enfants âgés de 10 ans qui devraient se trouver au CM1 sont encore très nombreux dans les grades inférieurs. La situation du grade 6 (CM 2) est très contrastée contrairement aux autres grades où le pourcentage des garçons d'âge réglementaire par grade n'est pas significativement différent de celui des filles ; en effet, seulement 10% des filles inscrites dans le grade 6 ont l'âge réglementaire pour 94% des garçons. Ceci traduit la forte vulnérabilité des filles face à la crise que traverse la RCA.

T.13. RENDEMENT INTERNE PAR ANNEE D'ETUDE ET PAR GENRE

a) Taux de promotion et de redoublement des filles par grade

Niveaux	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux de redoublement	0,27	0,24	0,29	0,27	0,22	0,29
Taux de promotion	0,57	0,68	0,53	0,56	0,61	-
Taux d'abandon	0,16	0,68	0,18	0,17	0,17	-



Année d'étude	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
	1000	570	388	205	115	70
R (t1)	270	137	112	55	25	20
Coh (t2)	-	320	330	231	154	115
R (t2)	73	77	96	62	34	33
Coh (t3)	-	118	176	156	121	107

	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Cohorte	1000	570	388	205	115	70
Coh (n.red)	-	225	298	268	216	168
£Coh	-	795	686	474	331	238
Abandons	-	205	109	212	143	93
Eff- Années/élèves	1343	1009	894	592	391	292

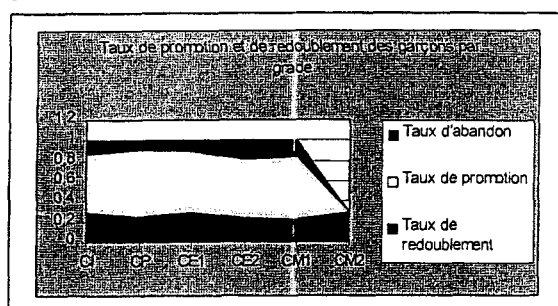
Les taux de redoublement sont relativement élevés avec néanmoins des taux de promotions supérieurs à 50% pour tous les grades.

En appliquant ces différents taux à la cohorte observée de 1 000, 160 élèves quittent avant d'avoir terminé le grade I, tandis que 70 élèves atteignent le grade VI sans aucun redoublement, et 168 élèves avec un redoublement. Au grade IV, moins de la moitié de la cohorte (474 élèves) reste dans le sous-système primaire.

Ce constat soulève le problème de l'efficacité interne de l'enseignement F1. Il faudrait plus dépenser pour qu'une fille puisse normalement terminer son cycle de 2,5 années. En prenant comme indicateur, la durée moyenne des études, une fille coûtera 3,1 au lieu de l'unité 1 représentant les 6 années d'études dans le F1.

b) Taux de promotion et de redoublement des garçons par grade

Niveaux	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux de redoublement	0,29	0,25	0,30	0,24	0,23	0,30
Taux de promotion	0,58	0,66	0,59	0,57	0,61	-
Taux d'abandon	0,13	0,09	0,11	0,19	0,16	-



Cohorte Modèle UNESCO (E1 = 1000) ; 2 red.						
Année d'étude	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
	1000	580	383	226	129	79
R (t1)	290	145	115	54	30	24
Coh (t2)	-	336	337	253	174	130
R (t2)	84	84	101	61	40	39
Coh (t3)	-	133	189	172	138	123

	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Cohorte	1000	580	383	226	129	79
Coh (n.red)	-	240	310	310	242	190
£Coh	-	820	693	536	371	269
Abandons	-	180	128	157	165	102
Eff- Années/élèves	1374	1049	908	651	441	331

Au niveau des garçons, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des filles, car ils atteignent 30% au grade IV et V.

Sur la cohorte de 1 000, 536 élèves se trouvent encore inscrits dans le grade IV et 269 élèves arrivent en année terminale (grade VI). Parmi ceux-ci, 79 élèves y sont parvenus sans

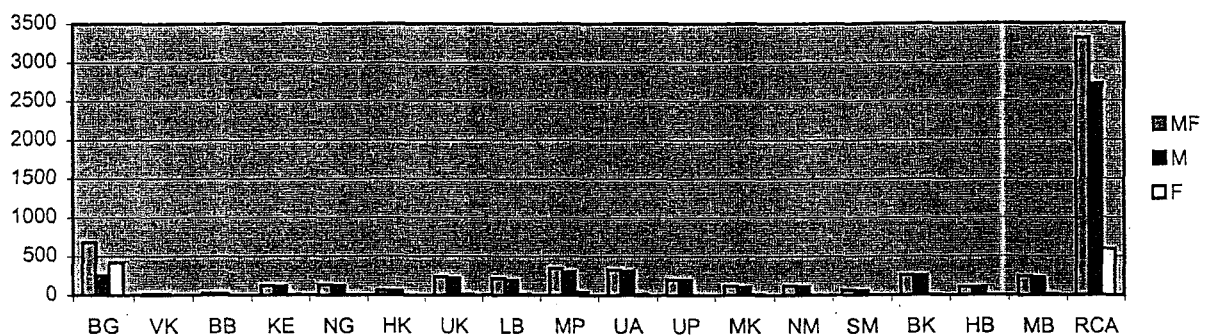
aucun redoublement et 190 avec un redoublement. L'année- élève dépensée (17,6) équivaut à 2,1, la durée des études pour les garçons au lieu de l'unité 1 représentant le nombre d'année d'étude.

T.14. LES FACTEURS DE PRODUCTION

T.14. a. Le personnel enseignant

Sigle	MF	M	F	% F
BG	680	259	421	62
VK	21	20	1	5
BB	28	26	2	7
KE	128	117	11	9
NG	135	128	7	5
HK	62	57	5	8
UK	238	222	16	7
LB	215	197	18	8
MP	345	304	41	12
UA	331	315	16	5
UP	205	200	5	2
MK	124	109	15	12
NM	122	116	6	5
SM	68	62	6	9
BK	261	251	10	4
HB	105	105	0	-
MB	245	230	15	6
RCA	3313	2718	595	18

Le personnel enseignant



Le personnel enseignant est présenté ici pour un besoin de comparaison et plus précisément sous l'angle de la profession enseignante aux femmes. Le premier constat est que sur le plan national, le nombre de femmes ayant choisi cette profession est très faible en comparaison du nombre des hommes. En effet les femmes enseignantes sont inégalement réparties sur le territoire national : 62% d'entre elles travaillent à Bangui. Dans les autres préfectures on dénombre très peu de femmes enseignantes.

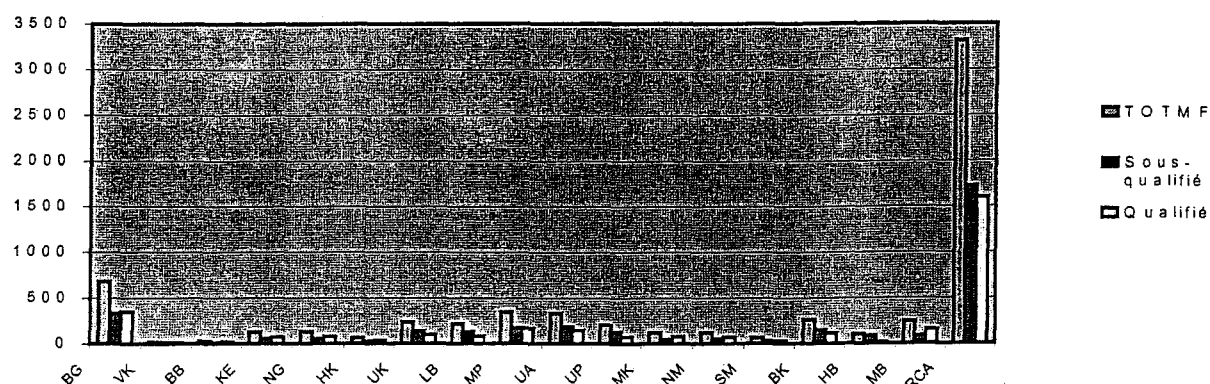
Dans la majorité des cas, ce sont des couples qui vont en province. Des fortes résistances à travailler en provinces existent de plus en plus pour cause des frais de transport qui sont à la charge des enseignants.

T.14. LES FACTEURS DE PRODUCTION

T.14. b. Les enseignants qualifiés

Sigle	TOT. MF	Sous-qualifié	Qualifié	% Qualifié
BG	680	332	348	51
VK	21	9	12	57
BB	28	9	19	68
KE	128	56	72	56
NG	135	57	78	58
HK	62	27	35	56
UK	238	140	98	41
LB	215	135	80	37
MP	345	175	170	49
UA	331	184	147	44
UP	205	130	75	37
MK	124	48	76	61
NM	122	53	69	57
SM	68	35	33	49
BK	261	150	111	43
HB	105	89	16	15
MB	245	90	155	63
RCA	3313	1719	1594	48

Les enseignants qualifiés

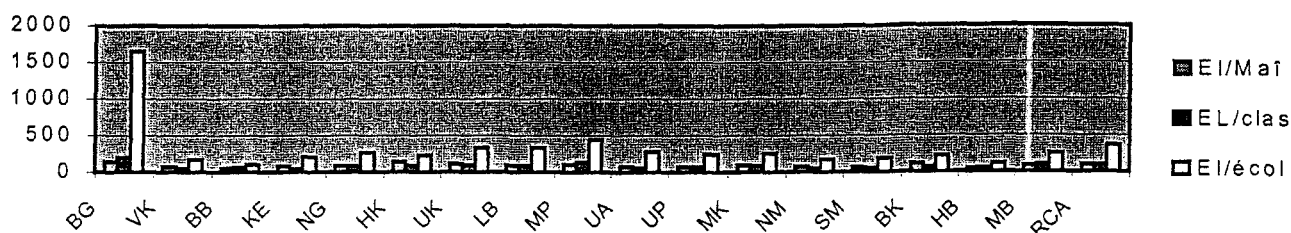


En 1996, près de la moitié des enseignants sont qualifiés, c'est-à-dire qu'ils sont des Instituteurs Adjoints. Leur répartition dans les Préfectures est équilibrée mais exception est faite pour le Haut-Mbomou qui n'a que 15% des qualifiés parmi ses enseignants.

T.15. TAUX D'ENCADREMENT, RAPPORT ELEVES/SALLE DE CLASSE, TAILLE MOYENNE DE L'ECOLE

Sigle	EI/Ma î	EL/clas	EI/éco l
BG	143	201	1649
VK	73	53	171
BB	55	64	101
KE	82	45	206
NG	87	81	264
HK	141	90	228
UK	112	95	333
LB	93	89	333
MP	106	133	444
UA	77	62	278
UP	72	74	244
MK	97	87	251
NM	75	51	168
SM	65	58	182
BK	114	71	216
HB	46	52	114
MB	81	102	254
RCA	102	95	366

Taux d'encadrement, rapport élèves/salle de classe, taille moyenne de l'école



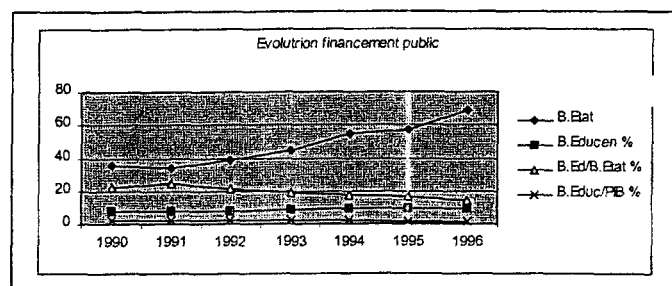
En prenant pour norme, le ratio moyen observé en RCA, 102 élèves par maître, les disparités entre préfectures sont énormes compte tenu de la densité de la population et de la demande.

Les préfectures de l'Ombella-Mpoko, Basse-Kotto, Ouka, Haute-Kotto et Bangui ont un ratio variant entre 106/1 et 143/1, supérieur à la moyenne nationale. 8 préfectures accusent un taux entre 72/1 et 97/1. Sur l'ensemble des préfectures, Bamingui-Bangoran, Sangha-Mbaéré et Haut-Mbomou présentent un taux raisonnable. En ce qui concerne les taux d'occupation des salles, Bangui reste défavorisée avec 201/1 suivie de l'Ombella Mpoko, le Mbomou. Toutes les autres préfectures ont un taux égal ou inférieur à la moyenne. La taille des écoles est raisonnable à travers toutes les préfectures exception faite pour Bangui qui cachent néanmoins des disparités entre les arrondissements.

T.16. FINANCEMENT DE L'EDUCATION

T.16.a. Evolution financement public (en milliards)

Années	B.Etat	B.Ed ucen %	B.Ed/B. Etat %	B.Educ /PIB %
1990	36,00	7,99	22,20	2,1
1991	33,76	8,2	24,30	2,2
1992	39,00	8,31	21,00	2,3
1993	44,12	8,5	19,30	2,4
1994	54,70	9,39	17,20	2,1
1995	56,90	9,71	17,00	1,9
1996	69,18	9,65	13,90	1,9

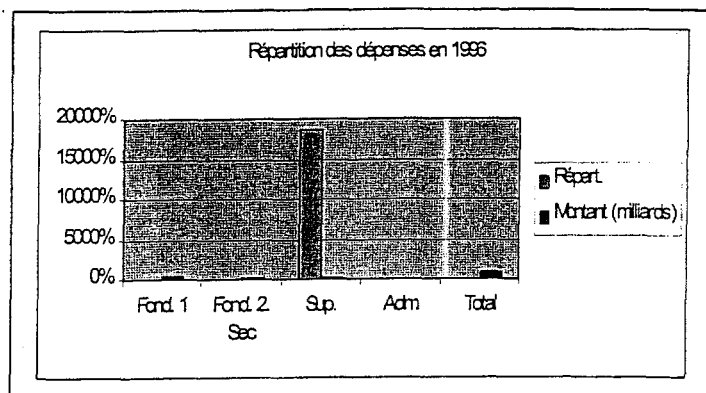


Un effort appréciable fourni par l'Etat a permis à l'Education de disposer d'un budget appréciable en 1991 (24,35% du budget national). Malheureusement, ce budget n'a pas résisté à l'avalanche de l'effondrement de l'économie nationale qui a amené le gouvernement à serrer l'étau autour du budget de l'éducation. En effet, la part de l'éducation dans le budget de l'état est passée de 24,3% à 19,35% en 1993 puis à un peu moins de 14% en 1996. Par rapport au PIB/h, le budget de l'éducation tend également à se stabiliser autour de 2%. Cette situation très préoccupante risque de compromettre de façon durable le développement de l'éducation si d'ici-là une solution n'était pas trouvée.

T.16. FINANCEMENT DE L'EDUCATION

T.16.. Répartition des dépenses en 1996

Structure	Répart.	Montant (milliards)
Fond. 1	57%	5,50
Fond. 2. Sec	17%	1,64
Sup.	18,5	1,74
Adm.	8%	0,77
Total	100%	9,65



Le pourcentage de répartition des dépenses par niveau laisse apparaître un taux élevé au bénéfique du Fondamental 1. Ce taux paradoxalement ne profite pas à l'enseignement primaire du fait que l'offre ne suit pas la demande. L'enseignement secondaire qui devrait logiquement occuper la seconde place vient après l'enseignement supérieur.

8- EFFICACITE DE LA STRATEGIE .

Dans l'ensemble les taux ont régressé et les flèches sont toutes en bas :

- le taux d'alphabétisation ,
- le taux brut de scolarisation (TBS) de 1990 à 1998 ,
- l'intérêt pour le préscolaire ,
- la formation à des compétences non vulgarisée mais initiée et en voie d'extension ,
- l'accès aux médias se diversifie et se localise ,apportant à la population une variété d'information ,
- la prise en compte des femmes et des jeunes filles dans les différents secteurs de l'EPT est réalité à travers les EGEF ,
- une plus grande participation démocratique et civique est constatée chez la population : cf. élections législatives et présidentielles comme résultats des efforts conjugués des divers modes d'éducation ,

Bien que ce bilan soit loin d'être satisfaisant à cause des difficultés multiples , économiques et sociales , et du contexte international et national défavorable .

Eu égard aussi au fait que le domaine de l'Etat est vaste et nécessite la mobilisation de beaucoup de moyens , les domaines de réussite en somme sont :

- l'éducation environnementale ,
- l'implication des partenaires de l'école (communautaire , APE , les ONG , les enseignants , etc...),
- l'éducation à l'hygiène et à la santé (réussite du programme élargi de vaccination , l'éradication de la polio , réduction des maladies diarrhéiques) ,
- l'alphabétisation,
- l'accès à l'enseignement fondamental 1 ,
- l'amélioration de l'environnement scolaire,

- la réduction des disparités entre région.....,
- l'amélioration de l'accès des filles à la scolarisation dans les zones défavorisées,

9- LES PROBLEMES MAJEURS DU SYSTEME EDUCATIF CENTRAFRICAIN

Le système d'éducation et de formation de la RCA est caractérisé par une dégradation continue de la qualité de l'enseignement, la déficience de l'administration, l'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources humaines et matérielles ainsi qu'une faible capacité de gestion de la coopération technique.

1 LE RENDEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION

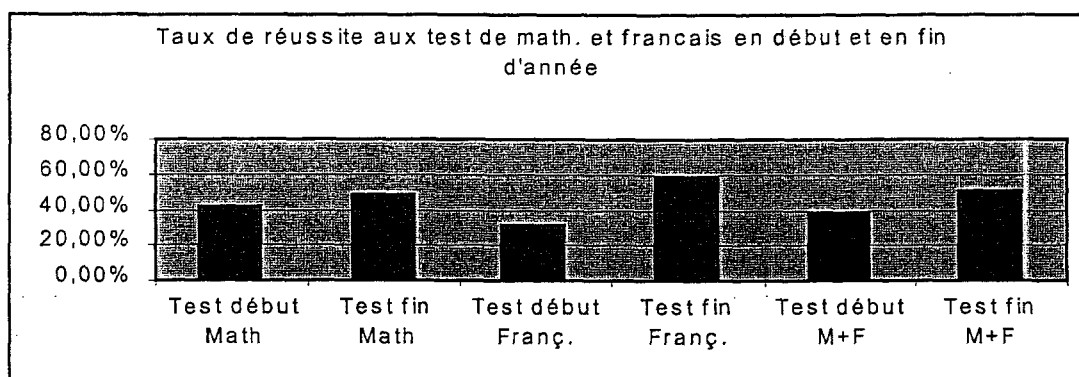
Le rendement du système est très faible et provient de la dépréciation de l'enseignement dont les causes découlent de plusieurs facteurs, entre autres, une mauvaise planification des activités pédagogiques, une irrégularité des allocations financières, des programmes d'enseignement inadaptés, une faible capacité d'appui technique au personnel d'encadrement pédagogique, administratif et logistique.

Les taux de redoublement et d'abandon sont très élevés. Ils sont respectivement de 30% et de 17% au fondamental 1. Les succès aux différents examens et concours sont médiocres, ne dépassant pas 40% des effectifs. Sur les élèves qui commencent le cycle fondamental, 55% atteignent le CM2. Les acquis des élèves expliquent cette faible efficacité interne. Une étude réalisée en 1994 visant à déterminer l'effet des facteurs individuels et scolaires sur le rendement des élèves dans l'enseignement fondamental 1 a donné les résultats suivants :

En début d'année, les tests en mathématiques et en français pour les niveaux de CP2 et CM1 ont révélé un faible score, la moyenne se situant autour de 38%. En fin d'année, elle n'a atteint que 50,3%.

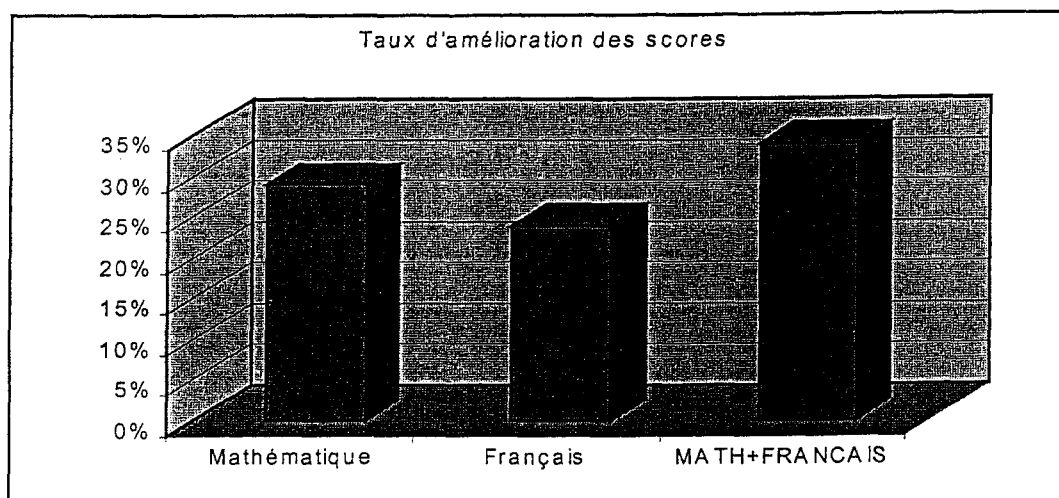
Scores aux tests de début et de fin d'année en mathématiques et en français

	Moyenne	Taux de réussite	Médiane	Etendue
Test début Math	66,5(sur 160)	41,8%	64	154
Test fin Math	80,2(sur 160)	49%	80	136
Test début Franç.	36(sur 112)	32%	36	92
Test fin Franç.	57(sur 112)	59%	59	100
Test début M+F		38%	38	76
Test fin M+F		50,3%	50,6	74



Le tableau suivant présente la progression des scores pendant l'année de l'étude.

	Gain Brut Moyen	Taux d'amélioration des scores
Mathématique	14 points	29%
Français	21 points	24%
MATH+FRANCAIS	13%	34%



Le gain moyen en mathématique et en français pris ensemble est de 13%, ce qui équivaut à un taux d'accroissement de la moyenne de 34% par rapport au début de l'année. Le taux de progression est plus élevé au test de français qu'à celui des mathématiques.

2 L'ADMINISTRATION.

L'administration présente de profonds déséquilibres et est loin d'offrir des services adéquats par rapport aux besoins du système. Les activités pédagogiques ne se déroulent pas normalement, marquées par des ruptures, les difficultés de rattrapage des heures, du suivi et de l'évaluation des programmes, les difficultés des apprenants, des encadreurs et des ressources existantes. L'insuffisance des capacités de gestion administrative a conduit au gaspillage considérable et au cas d'abus qui concourent au délabrement de plus en plus accentué du système d'éducation et de formation. Bien qu'il existe des structures décentralisées, les décisions relatives au fonctionnement des établissements scolaires, à la planification des activités pédagogiques sont prises au niveau de l'administration centrale.

3 LES RESSOURCES HUMAINES

Le système d'éducation et de formation souffre de graves carences en ressources humaines tant au plan quantitatif que qualitatif. Au plan quantitatif, il convient de souligner les déséquilibres croissants entre un faible effectif du personnel et celui des apprenants qui augmente d'année en année.

Le ratio élève/enseignant sont contraignants, avec des salles de classe pléthoriques.

Au plan qualitatif, le personnel est profondément affecté au niveau professionnel et social, et livré aux conditions de vie et de travail caractérisées par une indigence accrue.

4 LES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

La situation des ressources financières et matérielles est tout aussi alarmante. Les infrastructures scolaires couvrent insuffisamment les besoins du pays. Elles sont mal entretenues et mal préservées. Soumises à une mauvaise utilisation, en l'absence d'une planification rigoureuse, elles sont pillées et détruites souvent.

L'état de délabrement généralisé des établissements scolaires et de formation est significatif de la détérioration du cadre de vie scolaire.

En ce qui concerne les ressources financières, l'allocation budgétaire nationale reste très faible et ne permet pas d'assurer le fonctionnement normal des structures et le développement correct des activités d'éducation et de formation.

Le budget est depuis longtemps austère et mal géré. Les ressources financières de l'Etat déjà insuffisants en raison du poids des dettes extérieures et des perturbations socio-politiques, ne sont pas affectées prioritairement à l'éducation contrairement aux politiques de développement affichées par le Gouvernement.

Les contributions connexes, notamment les frais d'écolage des apprenants, les participations des parents d'élèves sont généralement mal utilisées, voire dilapidées et détournées.

L'apport de la communauté internationale est important et couvre des rubriques variées dans le secteur. Récemment il a considérablement diminué à cause de la suspension des fonds de la Banque Mondiale, du FAD/BAD et de L'OPEP.

10 -/- PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE, VOLONTE POLITIQUE ET CAPACITES NATIONALES .

Le développement de la sensibilisation , de l'éducation de masse en faveur de l'éducation en général et du bien être de la population est un fait réel en RCA . Il se fait par toutes les voies et moyens disponibles (médias , journaux , églises , groupes de personnes , ONG , partis politiques , etc...). De nombreuses stratégies de communication ont mis en place des différents Ministères et associations : les comédiens , les chansonniers ,les anniversaires des grands hommes politiques et intellectuels.....

L'adhésion de la population aux idéaux de l'école est nette et visible : pour preuve , on peut citer la construction des bâtiments scolaires par les communautés elles-mêmes , des logements des maîtres et le recrutement des enseignants appelés "agents -parents" (ou maîtres -parents) ,là où il en manque et également pour assurer l'enseignement en cas de grève des enseignants fonctionnaires .

En RCA , chaque village veut son école et chaque député veut avoir son collège malgré les problèmes d'insuffisance des ressources financières , matérielles et humaines , face à une croissance démographique galopante . L'ensemble de ces obstacles provoque une forte demande d'éducation fondamentale et d'alphabétisation .

La manifestation de la volonté politique est soutenue par la communauté internationale qui , dans la mesure de ses possibilités ,intervient dans divers domaines de l'éducation et d'acquisition de diverses compétences à travers les autres structures nationales de formation . Plusieurs actions sont projetées à moyen et long terme à travers des structures institutionnelles telles que :

- les plans de développement de l'éducation et de la formation ,
- les plans de développement de la promotion de la jeunesse ,
- les plans de développement de la promotion de la famille ,

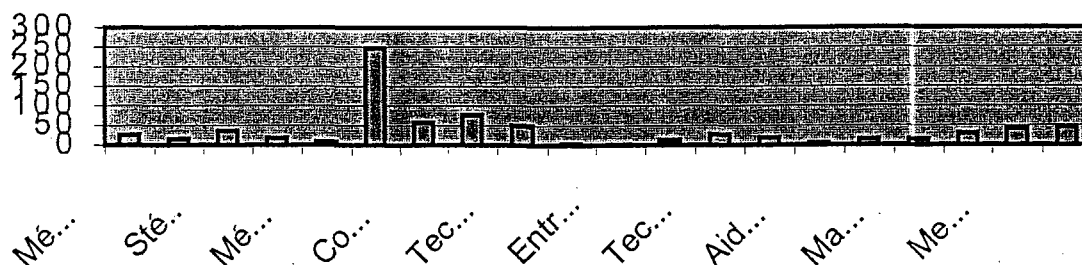
- les plans de développement de la santé ,
- la loi d'orientation de l'éducation qui met un accent sur la généralisation et la gratuité de l'éducation fondamentale ,
- les politiques sectorielles (Ministère de la Santé, des Affaires Sociales, de la Fonction Publique , de la Culture , de la Jeunesse et des Sports ,de l'Agriculture et de l'élevage , etc...) ayant pour finalité l'éducation et la formation à des compétences spécifiques ,
- l'offre massive d'informations relatives à la santé , à l'hygiène et à l'environnement .

11 -/- EVALUATION GLOBALE DES PROGRES ACCOMPLIS

LIBELLE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	TOTAL
Mécanique Auto	17		9							26
Dactylographe						16				16
Sténo Dactylo-Correspondce						8			29	37
Electromécanique	18									18
Mécaniq.d'Industrie - Froid	4					5				9
Informatique	30	40	20						157	247
Comptables qualifiés			14						44	58
Mécanique Diesel	12		12			19			34	77
Technique du Froid		45	6							51
Mécanique Générale	3									3
Entretien électriq.&Mécaniq.			2							2
Sténo Dactylo,Aide-Comptab.				14						14
Techniques Commerciales			27							27
Aide Comptable-dactylo						19				19
Aide Comptable						5				5
Plomberie Industrielle							15			15
Maçonnerie Carrelage								15		15
Maçonnerie T. P.						30				30
Menuiserie							41			41
Chef Atelier Secteur Informel						45				45
T O T A L	84	85	90	14	0	72	15	15	264	755

SOURCE : ONIFOP , Octobre 1999.

Formés



De 1990 à 1998 , l'effectif des candidats formés par l'ACFPE est passé de 648 à 755, soit 107 candidats de plus par rapport à la décennie précédente . La légère et courte reprise des activités économiques intervenue après les élections de 1993 serait à l'origine de cette hausse ; car il faut bien dire que les formations sont programmées au niveau de l'ACFPE en fonction des besoins exprimés par les opérateurs économiques .

Beaucoup reste à faire dans ce domaine lorsqu'on sait que les demandes de formation qui sont souvent adressées à l'ACFPE sont assez nombreuses que les besoins exprimés par les entreprises de la place font défaut .

C'est dans ce contexte que le prochain plan décennal de l'Education Pour Tous devra inscrire en bonne place de ses actions la formation professionnelle .

Il faut aussi dire que la tâche de la Formation ,l'ACFPE la partage avec d'autres structures, notamment l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) , la Chambre de Commerce et les écoles ou centres de formation privés. A cela , il convient d'ajouter les activités journalières menées par certaines entreprises, organismes ou départements ministériels pour leur propre personnel. On peut citer entre autres l'Energie Centrafricaine (ENERCA), l'Office Centrafricain des Postes et Télécommunication (OCPT) , les Travaux Publics (T. P.) ,les Banques ,...etc.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

12 -/- PRINCIPALES LECONS DE LA DECENNIE

Eu égard à l'évolution de la situation socio-économique et politique du pays, décrite dans la première partie de ce document, et qui a eu un impact négatif sur le système éducatif, nous pouvons affirmer que dans son état actuel, l'enseignement de base en RCA ne remplit pas sa véritable mission .

Aussi bien la mauvaise qualité de l'offre de l'éducation que l'absence de débouchés pour les sortants du système entraînent une motivation réduite de fréquenter l'école (population) ou bien de s'engager pour l'école (enseignants).

Les problèmes qui sévissent de longue date ont abouti à la réforme proposée à travers le PNDE dont la mise en œuvre est prévue à partir de l'an 2000.

Les leçons tirées de la décennie 1990-2000 ou depuis que le système ne répond plus aux attentes de la population ,ont été prises en compte dans ce plan.

Il s'agit d'abord de la démoralisation des différents partenaires de l'éducation qui apparaît comme une menace lourde pesant sur l'avenir du système d'enseignement en RCA. La priorité absolue a été donc de trouver un consensus sur les objectifs de l'école.

Des ateliers régionaux et nationaux ont été organisés à cet effet. Le séminaire de validation du PNDE a contribué ensuite au rapprochement des idées et à une conscience plus réaliste de ce que l'école peut offrir. Ce débat a donné l'occasion de confronter les différentes attentes avec les réalités socio-économiques, facteurs limitatifs, afin de se mettre d'accord sur les objectifs de l'école et les mesures efficaces pour y parvenir. Cela a permis de recentrer l'enseignement sur des bases plus modestes mais solides, du moins en ce qui concerne les intentions exprimées dans le PNDE.

L'analyse et les solutions proposées sont venues des partenaires, guidées par des informations objectives sur les possibilités financières de l'Etat, les alternatives pédagogiques et les marchés de l'emploi.

N'ayant pas mis en œuvre un véritable plan d'action de l'EPT, le pays a continué jusqu'aujourd'hui à réaliser au coup par coup quelques actions en faveur de celle-ci. Mise à part la restructuration des attentes, il est envisagé d'améliorer les conditions minimales nécessaires pour un fonctionnement acceptable de l'EPT à partir de l'an 2000. Etant donné l'insuffisance aiguë du personnel et des infrastructures scolaires, l'introduction et la généralisation de la double vacation afin d'exploiter au maximum les salles de classe disponibles se sont avérées indispensables.

Le renforcement de l'Inspection permettant de contrôler chaque enseignant serait également nécessaire en vue de s'assurer la présence en classe et l'application des normes officielles de l'enseignement, notamment le nombre d'heures d'enseignement par groupe pédagogique.

Une autre condition pour éviter la perturbation du fonctionnement de l'école serait de payer régulièrement les enseignants et d'assurer convenablement les frais de fonctionnement des établissements. La contribution des partenaires serait ici très sollicitée, vu les moyens limités de l'état.

Pour que les enfants apprennent mieux, il faut aussi que la communication entre eux et le maître soit effective et permanente. Le démarrage de la scolarité en sango avec une transition progressive du français à partir de la 2^{ème} année du primaire permettrait d'instaurer une

communication entre élèves et enseignants avec tous les avantages que cela implique. Il en serait de même pour l'alphabétisation en sango qui devrait permettre de remédier à l'inefficacité observée de l'alphabétisation scolaire en français :

- l'alphabétisation en français n'est généralement pas fonctionnelle car le français n'est pas maîtrisé ;
- elle est généralement durable que chez les élèves qui continuent leur scolarité au niveau secondaire, les autres manquant d'occasion de l'utiliser, et donc de renforcer leur compétence.

13 -/- LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME DECENNAL

Après les engagements pris à JOMTIEN relatifs au cadre d'action adopté par la conférence sur l'Education pour tous en 1990, la République Centrafricaine n'a réellement tenté de définir une politique d'EPT qu'à partir du processus de mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de l'Education et de la Formation tenus à Bangui en 1994.

Les actions ont porté essentiellement sur la promulgation d'une Loi d'Orientation de l'Education n° 97/014 du 10 Décembre 1997 et l'adoption par le Gouvernement de la Déclaration de Politique et Stratégies en matière d'éducation en Septembre 1996.

Ces textes de référence ont guidé l'élaboration du "Plan National de Développement de l'Education" qui a été validé en Juillet 1999. Découlant d'une nouvelle vision de l'enseignement et de la Formation, les grands domaines retenus dans lesquels le secteur éducatif devra évoluer et se développer en vue de l'épanouissement de chaque citoyen sont les suivants :

- la formation aux valeurs éthiques ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la maîtrise de la science et de la technologie ;
- la promotion de la culture nationale et la protection de l'identité culturelle ;
- l'intégration des minorités nationales ;
- la démocratie et la liberté individuelle ;
- l'école et le développement humain durable.

Le choix de ces domaines est fondé sur un ensemble de facteurs propres à la R C A, prenant en compte les valeurs universelles.

La conception centrafricaine de l'Education pour tous repose sur des principes et des axes énoncés dans la loi d'orientation et le document de politique en matière d'éducation, à savoir :

- 1 - chaque citoyen a droit à l'éducation et au savoir;
- 2 - la scolarité est obligatoire de six à quinze ans ;
- 3 – le développement prioritaire de l'éducation de base ;
- 4 – le développement de l'éducation non formelle pour les adultes ;
- 5 – le choix de l'éducation pour les minorités ethniques et les personnes en besoin de protection spéciale(pygmées, mbororo et autres handicapés,...)
- 6 – la promotion de la formation professionnelle.

La mise en œuvre de ces principes et priorités se fera selon le cadre stratégique du PNDE.

Les actions ont porté essentiellement sur la promulgation d'une Loi d'Orientation de l'Education n° 97/014 du 10 Décembre 1997 et l'adoption par le Gouvernement de la Déclaration de Politique et Stratégies en matière d'éducation en Septembre 1996.

Ces textes de référence ont guidé l'élaboration du "Plan National de Développement de l'Education" qui a été validé en Juillet 1999. Découlant d'une nouvelle vision de l'enseignement et de la Formation, les grands domaines retenus dans lesquels le secteur éducatif devra évoluer et se développer en vue de l'épanouissement de chaque citoyen sont les suivants :

- la formation aux valeurs éthiques ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la maîtrise de la science et de la technologie ;
- la promotion de la culture nationale et la protection de l'identité culturelle ;
- l'intégration des minorités nationales ;
- la démocratie et la liberté individuelle ;
- l'école et le développement humain durable.

Le choix de ces domaines est fondé sur un ensemble de facteurs propres à la R C A, prenant en compte les valeurs universelles.

La conception centrafricaine de l'Education pour tous repose sur des principes et des axes énoncés dans la loi d'orientation et le document de politique en matière d'éducation, à savoir :

- 1 - chaque citoyen a droit à l'éducation et au savoir;
- 2 - la scolarité est obligatoire de six à quinze ans ;
- 3 - le développement prioritaire de l'éducation de base ;
- 4 - le développement de l'éducation non formelle pour les adultes ;
- 5 - le choix de l'éducation pour les minorités ethniques et les personnes en besoin de protection spéciale(pygmées, mbororo et autres handicapés,...)
- 6 - la promotion de la formation professionnelle.

La mise en œuvre de ces principes et priorités se fera selon le cadre stratégique du PNDE.

Globalement, il est question dans un premier temps de remettre en ordre l'enseignement et de poursuivre la réhabilitation des infrastructures. Les mesures prises dans le cadre de la phase pré-opérationnelle du PNDE visant à réorganiser l'enseignement et les examens de passage, à améliorer le fonctionnement des structures décentralisées de gestion des ressources, et à restaurer les bâtiments scolaires seront appliquées de manière effective à partir de l'an 2000.

Les stratégies spécifiques par niveau et par type d'enseignement répondent aux exigences d'un nouvel ordre social et des objectifs de L'EPT.

-UNIVERSALISATION DES ENSEIGNEMENTS DU FONDAMENTAL I

Des efforts substantiels ont été faits pour augmenter la capacité d'accueil et améliorer la qualité de l'enseignement, mais ils restent encore très insuffisants eu égard aux taux de scolarisation et de réussite aux examens qui n'ont pas variés significativement. En vue de développer ces niveaux d'enseignement d'ici à l'an 2010, le Ministère de l'Education Nationale envisage de mettre en œuvre de multiples activités afin de faire passer le taux brut de

scolarisation de 71% en 1998 à 95% en l'an 2010 et le taux moyen de réussite aux examens de 50% en 1998 à 80% en l'an 2010 pour le Fondamental 1 (F1).

Pour ce faire, l'écoulement des flux d'élèves à travers le cycle du fondamental 1 sera accéléré en vue de normaliser les conditions d'apprentissage. Il sera pratiqué la double vacation des enseignants dans les zones à forte population scolaire, et le système des classes à cours multiples dans les zones où la densité de la population est faible. L'enseignement de la langue nationale le sango et dans cette langue débutera au cours du Plan.

Le contenu des programmes d'enseignement tiendra compte des notions de travail productif, de l'environnement, de la culture nationale afin de développer chez l'enfant, les capacités intellectuelles, manuelles et physiques, l'esprit d'entreprise et les valeurs morales nécessaires à sa vie en société.

4 - REDUCTION DU TAUX D'ANALPHABETISME ET DES DISPARITES ENTRE SEXES

Les activités d'alphabétisation visant à réduire considérablement le taux d'analphabétisme encore très élevé en Centrafrique (63%), plus particulièrement chez les femmes(75%), consisteront à impliquer davantage les organismes de développement rural, les ONG et la direction du développement communautaire. L'enseignement sera dispensé en sango et en français. L'expérience des écoles communautaires sera poursuivie pour absorber les enfants qui n'ont pu être scolarisés surtout dans les zones rurales. Le travail productif y sera largement développé avec une méthode d'enseignement plus active.

5- EXPANSION DES SERVICES D'EDUCATION FONDAMENTALE ET DES FORMATIONS

5.1- ENSEIGNEMENT PRIVE

Le développement de l'enseignement privé est une alternative favorable à l'accroissement des capacités d'accueil du système éducatif.

L'Etat s'engage à créer les conditions d'un partenariat multiforme avec les opérateurs de ce secteur pour le rendre dynamique. Il soutiendra les sous-secteurs prioritaires, dont l'éducation de base et veillera que l'équité soit respectée dans la fixation des frais d'écolage.

Le Ministère de l'Education instituera les accords de convention passés avec les fondateurs des établissements privés sur le modèle de celui signé avec l'Episcopat centrafricain, en favorisant les sous-secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation de base.

5.2 - FORMATION PROFESSIONNELLE

Compte tenu de la multiplicité de structures de la formation professionnelle, et de l'absence de coordination des actions, le développement de ce sous secteur se fera à partir d'une définition de la politique nationale de formation professionnelle. Mais il est proposé en attendant, des actions préalables :

- mise en place d'un système d'information sur l'offre de formation initiale et continue par rapport aux besoins nationaux ;
- définition d'une stratégie de promotion intersectorielle tenant compte de l'interconnexion formation, emploi, développement économique ;
- formation des encadreurs et des enseignants.

5.3- GROUPES SPECIFIQUES

Les groupes spécifiques nécessitent une réinsertion sociale en vue d'une prise en charge scolaire. Dans le cadre de la politique d'universalisation de l'éducation, un intérêt particulier est accordé à ces groupes spécifiques en vue de la satisfaction de leurs besoins éducatifs fondamentaux. Les principaux éléments de cette politique sont :

- la conception d'un programme de scolarisation adaptée aux réalités sociale des groupes cibles ;
- la sensibilisation ;
- la création de structures spéciales.

6- AMELIORATION DES RESULTATS DES APPRENTISSAGES

Les résultats des apprentissages dépendent de plusieurs facteurs dont seuls les matériels et la formation du personnel sont abordés dans ce thème.

6.1- MATERIELS PEDAGOGIQUES ET EQUIPEMENTS

L'accent sera mis sur la dotation en manuels scolaires des apprenants et des enseignants. Chaque apprenant devra avoir un livre de lecture et de calcul à moyen terme, et pour les autres matières, il faudra parvenir à un livre pour deux apprenants.

En attendant le développement de l'industrie locale, l'acquisition des manuels se fera par voie d'appel d'offres à la concurrence internationale.

A cet effet, le Gouvernement opte pour un achat en grande quantité de manuels adaptés à moindre coût.

Pour ce faire, il s'engage à mettre en place une procédure officielle d'acquisition des manuels scolaires en accordant une attention particulière :

- a) à la gestion rigoureuse des manuels et autres matériels pédagogiques au niveau central ainsi que dans les inspections d'académie et les inspections du fondamental 1 ;
- b) au secteur informel de vente de livres dont le mode d'approvisionnement se fait le plus souvent aux dépens des stocks du Ministère de l'Education Nationale et de ceux des écoles ;

- c) à la révision du principe de gratuité des manuels scolaires. Leur remise aux élèves sera désormais subordonnée à une contribution des intéressés selon des modalités à définir ;
- d) à la coordination des aides extérieures en matières de manuels scolaires ;
- e) à l'organisation des conférences nationales sur le livre scolaire pour créer une prise de conscience de la situation du livre en République Centrafricaine ;
- f) à l'élaboration d' une politique nationale du livre.

Tous les manuels et les autres matériels pédagogiques seront dorénavant conçus en conformité avec les instructions officielles.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires et le mobilier, les matériaux locaux seront davantage utilisés. L'entretien de ces équipements relèvera des collectivités locales et non inclusivement de l'Etat dont les moyens d'action sont de plus en plus réduits.

La conception et le nombre des bâtiments scolaires tiendront compte de cette nouvelle orientation et de l'évolution de la population scolarisable afin de respecter les normes de 60 élèves par classe d'ici à l'an 2010 dans le Fondamental I.

6.2 - LA FORMATION ET L'UTILISATION DES ENSEIGNANTS

Au niveau de l'éducation de base, les actions de formation initiale devront se poursuivre et s'intensifier en vue de résorber le déficit actuel et satisfaire les besoins résultant de l'évolution démographique . Pour ce faire, des alternatives complémentaires sont envisagées dans le but de rentabiliser la formation reçue ainsi que leur prise en charge et leur utilisation. D'où nécessité d'une diversification des statuts de maîtres : enseignants fonctionnaires, enseignants communaux, enseignants communautaires, enseignants du secteur scolaire privé qui seront recrutés et pris en charge par les communes, les communautés et les établissements privés. Toutes ces mesures visant à augmenter le nombre des enseignants permettront d'améliorer l'encadrement pédagogique des élèves.

7- DECENTRALISATION / DECONCENTRATION

L'instauration de la régionalisation et de la décentralisation devra servir de cadre institutionnel au partage des responsabilités. Le pouvoir des collectivités locales en matière d'éducation sera élargi. Leur participation sera renforcée grâce à une grande implication des différents segments de la population à côté des autorités académiques.

8- PARTICIPATION / FAIRE - FAIRE

Les missions d'orientation, d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation sont réservées à l'Etat ; celles d'exécution des programmes et des actions notamment dans le secteur non formel seront assurées par les différents partenaires du système dont les ONG, les opérateurs communautaires et certains ministères.

L'approche participative est privilégiée et des mesures pouvant la stimuler seront développées dans le cadre du plan décennal de l'Education. Le partage des compétences entre l'Etat et les Collectivités se fera au fur et à mesure de la consolidation des institutions régionales. Il concernera la planification scolaire et le financement des établissements.

9- ARTICULATION DU FORMEL ET DU NON FORMEL

L'articulation du formel et du non formel sera poursuivie à l'exemple entre autres du projet de scolarisation des jeunes filles âgées de 10 à 14 ans appuyé par l'UNICEF. Il sera aménagé de passerelles permettant le passage d'une composante d'un système à une autre sur la base d'un curriculum fédérateur, de formation polyvalente des personnels et l'utilisation optimale des ressources physiques et financières disponibles.

10- REDUCTION DES DISPARITES

Des actions visant à corriger d'une part les disparités entre les sexes qui restent très élevées en défaveur des filles, et d'autre part, entre les régions seront mises en œuvre progressivement.

Les écarts en matière d'offre d'éducation devront s'annuler d'ici la fin du PNDE en l'an 2010.

En ce qui concerne particulièrement la politique nationale de la promotion de la femme, il convient de souligner que la situation actuelle de la femme centrafricaine est bien connue grâce aux enquêtes et aux études qui ont été menées de 1992 à 1996. Il est prévu dans les actions socio-économiques à réaliser pour la prochaine décennie, de mettre l'accent sur le renforcement des programmes d'alphabétisation des femmes, la réduction du taux des déperditions et l'augmentation du taux de scolarisation des filles. La promotion de la formation des femmes aux activités génératrices de revenus sera également favorisée.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- augmenter les taux de scolarisation fondamentale chez les filles de 48% à 65% d'ici à l'an 2010 ;
- réduire les abandons scolaires chez les filles de 61% à 30% d'ici à l'an 2010 ;
- augmenter les taux d'alphabétisation des femmes à plus de 50% pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, et à plus de 30% pour les femmes âgées de plus de 25ans.

11- PROMOTION D'UNE GESTION EFFICACE

Le pilotage des actions éducatives rend indispensables la redynamisation des services centraux et déconcentrés, la redéfinition des relations fonctionnelles entre les différentes structures ainsi que la formation des personnels aux nouvelles missions de planification et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Au niveau de l'administration centrale, il s'agira de restructurer l'appareil de gestion du système et de le doter des outils modernes de communication et de gestion.

Au niveau des structures décentralisées, les inspections d'académie et les inspections d'enseignement du fondamental 1 seront renforcées en vue d'augmenter leurs capacités opérationnelles dans les différentes régions.

En ce qui concerne le pilotage du programme décennal un comité technique de suivi sera mis en place pour suivre la mise en œuvre et évaluer périodiquement les résultats des actions.

12 - FINANCEMENT

Vu l'insuffisance des ressources de l'Etat et la faible contribution des partenaires internes de l'éducation, il a été décidé de rechercher un autre mode de financement du système éducatif

susceptible de mobiliser d'autres ressources. Ce modèle sera étendu aux organisations nationales et internationales, aux opérateurs économiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté ainsi qu'aux communautés locales. L'implication de chaque catégorie de partenaire pourrait comprendre d'autres formes de contributions, notamment en nature ou en prestation.

L'Etat s'engage à augmenter la part du budget affectée à l'éducation dans l'ordre de 2% par an. Il est entendu que ce budget sera réparti selon les niveaux et les types d'enseignement en fonction des priorités retenues par le gouvernement dont la première est l'éducation de base. Ainsi, la part du budget du Ministère de l'Education Nationale allouée à l'éducation de base augmentera de 60 % à l'an 2000 à 75 % à l'an 2010.

Il sera créé un fonds de l'éducation appelé "Fonds Spécial pour le Développement de l'Education" qui sera alimenté par les contributions des municipalités, communes, communautés villageoises et opérateurs économiques.

Eu égard à la mauvaise gestion et aux distorsions qui existent dans la répartition interne du budget de l'éducation, l'Etat s'engage à améliorer l'allocation et la gestion des ressources financières consacrées au secteur éducatif en fixant à moyen terme les objectifs suivants :

Education préscolaire	3%
Enseignement fondamental I	68%
Education non formelle	4%

Cette répartition du budget ordinaire de l'Etat privilégiant l'enseignement de base sera poursuivie au cours des années en vue d'atteindre les objectifs pédagogiques retenus.

13 - EXPERIENCES DE PROJETS A GENERALISER.

Le projet d'écoles communautaires conçu sur la base des stratégies retenues pour juguler la crise que traverse le secteur éducatif depuis plus d'une décennie, constitue un modèle d'enseignement et de formation pratique que le gouvernement entend vulgariser dans tous les préfectures du pays.

En effet, ce projet financé dans le cadre du programme Education/ RCA/UNICEF a démarré en 1995 dans 16 villages de la préfecture de la NANA - GREBIZI. Il a pour objectifs d'augmenter le taux de scolarisation et réduire les déperditions scolaires particulièrement chez les filles, en développant un système non formel d'éducation avec la participation de la communauté locale.

La première évaluation faite en 1998 a donné les résultats suivants :

- une nette amélioration qualitative du savoir, du savoir être et du savoir faire des apprenants ;
- une participation active de tous les partenaires impliqués dans le projet ;
- une absence totale d'abandon;
- une demande de plus en plus pressante de la population adulte pour rehausser l'âge du recrutement qui est entre 8 et 14 ans.

Ainsi, le projet d'écoles communautaires répond non seulement aux préoccupations exprimées lors des Etats Généraux de l'Education de 1994 mais cadre bien avec les grandes orientations du PNDE notamment en ce qui concerne l'approche participative, l'articulation du formel et du non formel et l'équité au niveau de l'offre de l'éducation entre les filles et garçons.

ii)- L'expérience menée par l'antenne de la Société Internationale de Linguistique (SIL) en matière d'alphabétisation mérite d'être retenue comme stratégie à poursuivre dans le cadre de

l'alphabétisation fonctionnelle en Sango. Le programme vise à apprendre aux adultes la lecture, l'écriture et le calcul en vue de leur donner l'accès à la parole de Dieu par la lecture de la bible, et de faciliter leur compréhension des documents relatifs aux projets et activités de développement intégré. Les bénéficiaires viennent des églises, des associations et des ONG de Bangui, lieu d'implantation du projet.

Au regard des difficultés rencontrées, il est souhaitable d'envisager pour l'extension du projet, créer des comités régionaux de gestion et de dynamisation des activités, et de rechercher des moyens de motivation afin de maintenir les animateurs.

CONCLUSION

Grosso modo, les résultats des actions programmées au cours de la première décennie ne sont pas satisfaisants. En effet, les objectifs supérieurs de l'EPT que la RCA s'est engagée à atteindre, notamment l'universalisation de l'éducation et la réduction des disparités entre genres (masculin / féminin), et entre régions sont loin d'être atteints. Les causes de cet échec sont diverses mais l'on peut noter que les troubles militaro - politiques et sociaux de 1991 à 1997 sont pour l'essentiel, responsables.

Cependant, les actions concrètes programmées qui s'inscrivent dans la logique du PNDE permettront au cours de la prochaine décennie de relever les défis de l'Education Pour Tous en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de la société centrafricaine.

La volonté politique clairement exprimée par les autorités nationales de mobiliser les ressources nécessaires avec l'appui des partenaires au développement et les ONG, est un atout important pour la réalisation effective des programmes.

La réussite de cette ambitieuse mission de l' EPT dépendra des capacités des acteurs à mettre en œuvre et à gérer efficacement les programmes.

FEUILLES DES DONNEES

TABLEAU 3: Indicateurs 3 et 4 - Taux brut (TBA) et Taux net d'admission (TNA) dans l'enseignement primaire

CENTRAFRIQUE

Pays	Année:						1997	Col 10 = Col 9 / Col 10 TBA (Taux Brut d'Admission)	Col 11 = Col 9 / Col 11 TNA (Taux Net d'Admission)	Indice de p entre les se TBA
	Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Col 5	Col 6				
	Nouveaux entrants - tous ages		Nouveaux entrants d'age légal		Population légale d'admission					
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé				
NATIONAL	TOTAL	51 589			24 815		112 787	45,7	22,0	0,7
(Tout le pays)	Garçons	30 905			14 140		56 702	54,5	24,9	
	Filles	20 684			10 675		56 086	36,9	19,0	
I. A. B. V.	TOTAL	12 782			6 708		24 566	52,0	27,3	0,8
	Garçons	7 327			3 499		12 350	59,3	28,3	
	Filles	5 455			3 209		12 216	44,7	26,3	
I. A. C	TOTAL	4 065			2 062		8 031	50,6	25,7	0,7
	Garçons	2 407			1 190		4 037	59,6	29,5	
	Filles	1 658			872		3 993	41,5	21,8	
I. A. C. E	TOTAL	6 012			2 014		10 134	59,3	19,9	0,6
	Garçons	3 889			1 194		5 095	76,3	23,4	
	Filles	2 123			820		5 039	42,1	16,3	
I. A. C. S	TOTAL	8 627			3 643		16 390	52,6	22,2	0,7
	Garçons	5 140			2 055		8 240	62,4	24,9	
	Filles	3 487			1 588		8 150	42,8	19,5	
I. A. N	TOTAL	7 907			4 448		21 996	35,9	20,2	0,6
	Garçons	4 851			2 680		11 058	43,9	24,2	
	Filles	3 056			1 768		10 938	27,9	16,2	
I. A. O	TOTAL	5 408			3 785		18 954	28,5	20,0	0,8
	Garçons	3 096			2 229		9 529	32,5	23,4	
	Filles	2 312			1 556		9 425	24,5	16,5	
I. A. S. E	TOTAL	6 788			2 155		12 716	53,4	16,9	0,6
	Garçons	4 195			1 293		6 393	65,6	20,2	
	Filles	2 593			862		6 323	41,0	13,6	
Urbain	TOTAL							#DIV/0!	#DIV/0!	#D
	Garçons							#DIV/0!	#DIV/0!	
	Filles							#DIV/0!	#DIV/0!	
Rural	TOTAL							#DIV/0!	#DIV/0!	#D
	Garçons							#DIV/0!	#DIV/0!	
	Filles							#DIV/0!	#DIV/0!	

1. Le terme privé se réfère ici à toutes les institutions d'enseignement non gérées par l'Etat, qu'elles reçoivent ou pas un financement public.

2. Age officiel d'admission dans le primaire: 6 ANS

Sources: Direction des Statistiques et de la Carte Scolaire

CENTRAFRIQUE												
Pays:	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	Col.8	Col.9	Col.10	Col.11	Col.12
			Effectifs totaux (tous âges)			Effectifs du groupe d'âge scolaire			Population scolarisable	TBS (Taux brut de Scolarisation)	TNS (Taux Net de Scolarisation)	Indice entre
			Total	Public	Privé	Total	Public	Privé				TBS
NATIONAL	TOTAL		331 093			231 802			547 533	60,5	42,3	0,
(Tout le pays)	Garçons		195 965			141 179			278 838	70,3	50,6	
	Fillles		135 128			72 623			268 695	50,3	27,0	
I. A. B. V.	TOTAL		101 918			74 049			119 257	85,5	62,1	1,
	Garçons		52 379			37 959			60 733	86,2	62,5	
	Fillles		49 539			36 090			58 524	84,6	61,7	
I. A. C.	TOTAL		24 806			18 685			38 986	63,6	47,9	0,
	Garçons		15 482			11 299			19 854	78,0	56,9	
	Fillles		9 324			7 386			19 132	48,7	38,6	
I. A. C. E.	TOTAL		24 314			19 962			49 195	49,4	40,6	0,
	Garçons		15 243			12 440			25 053	60,8	49,7	
	Fillles		9 074			7 522			24 142	37,6	31,2	
I. A. C. S.	TOTAL		43 868			33 751			79 508	55,1	42,4	0,
	Garçons		26 025			19 618			40 521	64,2	48,4	
	Fillles		17 843			14 133			39 047	45,7	36,2	
I. A. N.	TOTAL		55 639			41 966			106 781	52,1	39,3	0,
	Garçons		36 760			26 874			54 379	67,6	49,4	
	Fillles		18 879			15 092			52 401	36,0	28,8	
I. A. O.	TOTAL		53 495			34 477			92 014	58,1	37,5	0,
	Garçons		33 107			21 503			46 859	70,7	45,9	
	Fillles		20 388			12 974			45 155	45,2	28,7	
I. A. S. E.	TOTAL		27 137			21 349			61 732	44,0	34,6	0,
	Garçons		16 969			13 355			31 438	54,0	42,5	
	Fillles		10 168			7 994			30 294	33,6	26,4	
Urbain	TOTAL									#DIV/0!	#DIV/0!	###
	Garçons									#DIV/0!	#DIV/0!	
	Fillles									#DIV/0!	#DIV/0!	
Rural	TOTAL									#DIV/0!	#DIV/0!	###
	Garçons									#DIV/0!	#DIV/0!	
	Fillles									#DIV/0!	#DIV/0!	

1. Le terme "privé" se réfère ici à toutes les institutions d'enseignement non gérées par l'Etat, qu'elles reçoivent ou pas un financement public.

2. Groupe d'âge officiel pour l'enseignement primaire. Age de début: 6 ans. Age de fin: 11 ans

Sources: Direction des Statistiques et de la Carte Scolaire

TABLEAU 5: Indicateurs 7 et 8 - Dépenses publiques ordinaires dans le primaire en pourcentage du PIB et du total des dépenses publiques ordinaires d'enseignement (tous niveaux); et dépenses publiques ordinaires par élève du primaire en % du PNB par habitant

Pays:		CENTRAFRIQUE									
Année:		1997									
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7=Col.2/Col.3	Col.8=Col.3/Col.5	Col.9=(Col.2+Col.4)/(Col.5+Col.6)			
Année	Dépenses publiques ordinaires dans le primaire	Dépenses publiques ordinaires dans l'éducation (tous niveaux)	Effectifs totaux dans le primaire	Produit Intérieur Brut (PIB)	Population totale	Dépenses publiques ordinaires du total des dépenses publiques ordinaires d'enseignement	Dépenses publiques ordinaires du primaire en % du PIB	Dépenses publiques ordinaires par élève du primaire en % du PIB par habitant			
1990	90,0	7,99	308 412	373,1	2 797 281	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1991	101,5	8,2	277 961	371,4	2 853 351	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1992	90,3	8,31		356,1	2 910 544	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1993	78,1	8,5	307 625	347,8	2 968 884	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1994	108,6	9,36		450,1	3 028 393	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1995	126,2	9,71	342 962	506,1	3 089 095	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1996	65,2	9,65	360 142	499,7	3 151 014	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1997	79,5	9,95	331 093	526,1	3 214 174	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!			
1998						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			
1999						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			
2000 *						#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			

Note: Les données doivent se référer aux dépenses engagées en monnaie nationale. Veuillez indiquer toute autre situation au moyen d'une note explicative.

Sources:

Projections

TABLE 6 : Indicateurs 9 et 10 - Pourcentage d'enseignants du primaire ayant le titre académique requis; et pourcentage d'enseignants du primaire ayant un certificat pédagogique conformément aux normes nationales

Pays:		CENTRAFRIQUE				Année		1997	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6=Col.4/Col.3	Col.7=Col.5/Col.3	Col.8	Col.9	Col.10
		Nombre d'enseignants du primaire		Ayant un certificat pédagogique		Pourcentage d'enseignants du primaire		Indice de parité entre les sexes	
		Total	Ayant le niveau d'étude requis	Ayant un certificat pédagogique	Ayant le titre académique requis (1)	Ayant un certificat pédagogique (2)	(1)	(2)	
NATIONAL	TOTAL	3 819	2 001	1 193	52,4	31,2	0,8	1,9	
(Tout le pays)	Hommes	3 125	1 700	840	54,4	26,9			
	Femmes	694	301	353	43,4	50,9			
I. A. B. V.	TOTAL	989	538	317	54,4	32,1	0,7	5,1	
	Hommes	460	302	46	65,7	10,0			
	Femmes	529	236	271	44,6	51,2			
I. A. C.	TOTAL	418	252	123	60,3	29,4	0,6	1,9	
	Hommes	390	242	108	62,1	27,7			
	Femmes	28	10	15	35,7	53,6			
I. A. C. E.	TOTAL	340	174	121	51,2	35,6	0,6	1,0	
	Hommes	321	168	114	52,3	35,5			
	Femmes	19	6	7	31,6	36,8			
I. A. C. S.	TOTAL	457	198	193	43,3	42,2	0,3	1,8	
	Hommes	412	191	161	46,4	39,1			
	Femmes	45	7	32	15,6	71,1			
I. A. N.	TOTAL	672	314	76	46,7	11,3	1,1	3,5	
	Hommes	653	304	69	46,6	10,6			
	Femmes	19	10	7	52,6	36,8			
I. A. O.	TOTAL	506	194	162	38,3	32,0	1,3	1,5	
	Hommes	468	176	144	37,6	30,8			
	Femmes	38	18	18	47,4	47,4			
I. A. S. E.	TOTAL	437	231	202	52,9	46,2	1,3	0,3	
	Hommes	421	220	200	52,3	47,5			
	Femmes	16	11	2	68,8	12,5			
Urbain	TOTAL				#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	Hommes				#DIV/0!	#DIV/0!			
	Femmes				#DIV/0!	#DIV/0!			
Rural	TOTAL				#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
	Hommes				#DIV/0!	#DIV/0!			
	Femmes				#DIV/0!	#DIV/0!			
Sources:	Direction des Statistiques et de la carte Scolaire								

TABLEAU 7 : Indicateurs 11 - Nombre d'élèves par maître dans l'enseignement primaire

Pays:	CENTRAFRIQUE										Année:	
	1997					1997					1997	
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	Col.8=Col.2/Col.5	Col.9=Col.3/Col.6	Col.10=Col.4/Col.7	Nombre d'élèves par maître	
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Public	Privé	
NATIONAL (Tout le pays)	331 093			3 819				86,69625556	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. B. V.	101 918			989				103,0515672	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. C.	24 806			418				59,34449761	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. C. E.	24 317			340				71,52058824	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. C. S.	43 868			457				95,99124726	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. N.	55 639			672				82,79613095	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. O.	53 495			506				105,7213439	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
I. A. S. E.	27 137			437				62,09839817	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
Urbain								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
Rural								#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

1. Le terme privé se réfère ici à toutes les institutions d'enseignement non gérées par l'Etat, qu'elles reçoivent ou pas un financement public.

Sources

Direction des Statistiques et de la Carte scolaire

TABLEAU 8 : Indicateur 12 - Taux de redoublement dans l'enseignement primaire ^{1, 2, 3}

Pays: CENTRAFRIQUE		Année: 1997										Col.14	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	Col.8	Col.9	Col.10	Col.11	Col.12	Col.13	Col.14
Année d'études													
		CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2					Moyenne 5 années (a)	Indice de parité entre les sexes (a)
NATIONAL (Tout le pays)	TOTAL	10,0%	8,5%	6,3%	5,6%	4,2%	3,4%					7,1%	0,7
	Garçons	11,1%	9,7%	7,3%	6,5%	5,0%	4,1%					8,1%	
	Filles	8,9%	7,2%	5,3%	4,7%	3,5%	2,8%					6,0%	
Province 1	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Province 2	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Province 3	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Province 4	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Province 5	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Urbain	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												
Rural	TOTAL												#DIV/0!
	Garçons												
	Filles												

1. Ces indicateurs peuvent être calculés par le modèle des flux de cohorte (voir en annexe la note relative à la méthode de la cohorte et le fichier COHORT.XLS lié à cette feuille de calcul).
 2. Si les données couvrent l'éducation de base, veuillez spécifier ci-dessous:
 L'enseignement primaire s'étend de l'année d'études à .
 L'enseignement de base s'étend de l'année d'études à .
 3. Dans la mesure du possible, ce tableau est à compléter séparément pour l'enseignement public et privé.
 Sources: Direction des statistiques et de la Carte Scolaire

TABLEAU 9 : Indicateurs 13 et 14 - Taux de survie en 5^e année et coefficient d'efficacité ^{1,2}

Pays:	CENTRAFRIQUE										Année	1997		
	Col/1	Col/2	Col/3	Col/4	Col/5	Col/6	Col/7	Col/8	Col/9	Col/10			Col/11	Col/12
	Taux de survie en 5 ^e année		Coefficient d'efficacité en 5 ^e année		Coefficient d'efficacité en 5 ^e année		Coefficient d'efficacité du primaire		Taux de survie en 5 ^e année		Coefficient d'efficacité en 5 ^e année		Coefficient d'efficacité du primaire	
	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons
NATIONAL (Tout le pays)	94,0%	92,1%	95,9%	87,8%	85,3%	90,4%	73,1%	71,8%	74,0%	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0
Province 1														
Province 2														
Province 3														
Province 4														
Province 5														
Urbain														
Rural														

1. Ces indicateurs peuvent être calculés par le modèle des flux de cohorte (voir en annexe la note relative à la méthode de la cohorte et le fichier COLCORT.XLS) ou par cette feuille de calcul.

2. Dans la mesure du possible, ce tableau est à compléter séparément pour l'enseignement public et privé.

Sources

Direction des statistiques et de la Carte Scolaire